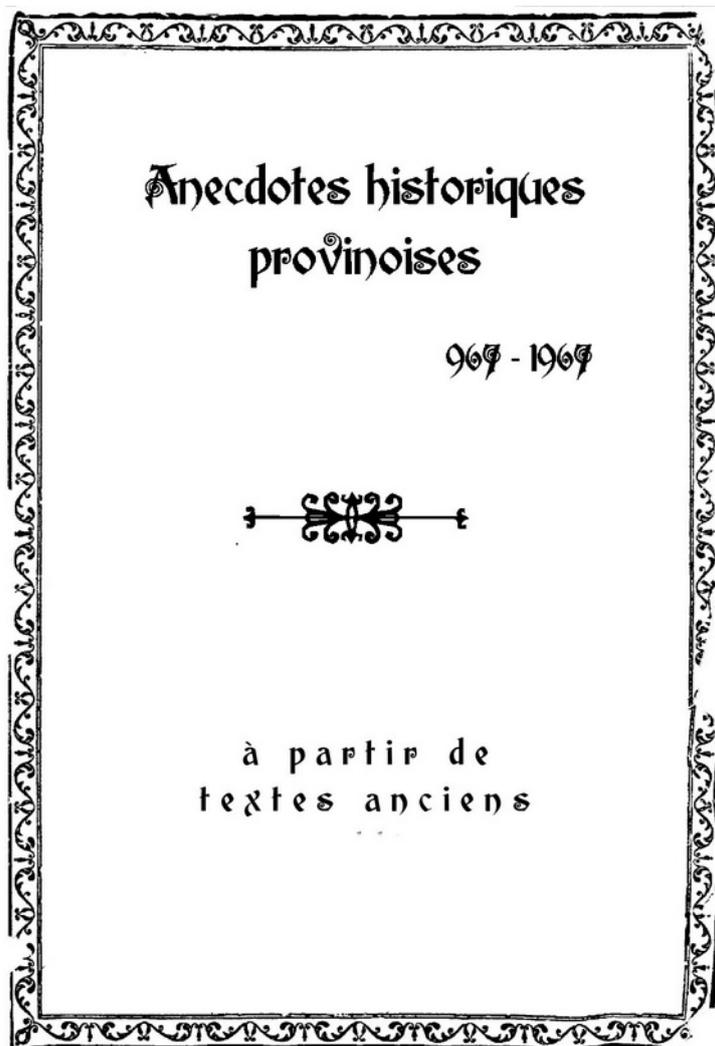




33

PROVIN

Dates essentielles,
de 967 à 1967



**Vous pouvez enrichir les différents recueils
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



Anecdotes historiques provinoises

Les dates essentielles de 967 à 1967

Ce fascicule est une reprise extrêmement simplifiée
et ordonnée par dates
des *Anecdotes historiques provinoises* déjà parues,
auxquelles on peut se reporter.

Les références et les astérisques renvoient aux notes
figurant en fin de fascicule.

Introduction

Le Carembault

Aux alentours de Provin il n'est pas rare de rencontrer le nom de Carembault, l'un des anciens quartiers de la Châtellenie de Lille : en témoignent la commune de Camphin-en-Carembault ; la communauté de communes de la Pévèle-Carembault ; les serres du Carembault à Phalempin ; l'Institut médico-éducatif Le Carembault, le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile du Carembault, l'association de formation du Carembault, la ZAC de la Porte du Carembault à Carvin. À Provin, plus aucune trace du passé auquel nous avons appartenu ne subsiste, sauf la toute nouvelle paroisse Sainte Famille-en-Carembault qui rassemble depuis janvier 2020 les deux paroisses de Notre-Dame des Marais (Annœullin, Allennes, Carnin) et Saint-Joseph des Riez (Bauvin, Provin).

Le Carembault, écrit Henri Couvreur (56), se situe sur [une] dépression marécageuse, entre Flandre et Artois. La Souchez joue un grand rôle dans sa délimitation. Issue des collines de l'Artois, [la Souchez] prend sa source dans le secteur de Carency, traverse Lens où elle devient navigable, atteint notre dépression marécageuse et la limite sud du Carembault au lieu-dit La Planche de Courrières où, par un caprice de la nature, abandonnant sa direction générale sud-ouest nord-est, elle se replie à angle aigu, coule d'abord d'est en ouest jusqu'à Pont-à-Vendin, puis sud-nord jusqu'à Berclau, [...] reprend sa direction primitive sud-ouest nord-est et va se jeter dans la Deûle à Haubourdin. On reconnaît dans cette description de la limite ouest du Carembault, la partie de la Souchez que l'on nomme maintenant Canal de la Haute-Deûle.

La limite de tout le quart nord-est est formée par [un affluent de la Souchez], du nom de la Naviette, laquelle passe au sud de Seclin, au nord de Phalempin, prenant sa source près de Wahagnies dans le Pévèle.*

Quant à la limite sud-est du Carembault, Henri Couvreur la situe aux abords du Boulenrieu, *un ruisseau jadis non négligeable qui passait à l'est de Libercourt, au nord d'Oignies.*



L'importance du Carembault en tant que voie d'accès est claire : *sa position immédiatement au nord de l'importante dépression marécageuse inscrite entre Flandre et Artois en a fait un pays de marche* et de liaison entre ces deux provinces (56). À l'ouest du Carembault, les marais qui s'étalent de part et d'autre de la Souchez ; à l'est, les forêts et bois de Phalempin et Libercourt ; un explorateur ménapien se déplaçant vers le sud et traversant le Carembault, imagine Henri Couvreur, à l'époque où le pays n'était peuplé que de chasseurs ou pêcheurs primitifs, pouvait évoluer librement sur tout le bombement crayeux qui en constituait l'aire centrale ; il aurait croisé de nombreuses pistes le menant aux diverses tribus établies dans leurs huttes ou palafittes* en bordure des marais, mais pour en sortir et gagner [la contrée Atrébate] il aurait dû faire appel aux initiés des lieux capables de le guider dans le dédale des marais ou à travers la forêt (56).*

La carte ci-contre illustre le propos de Henri Couvreur, qui englobe des localités, dont Carvin, situées maintenant dans le Pas-de-Calais. Une jolie figure en as de pique... La position centrale occupée par la ville de Carvin est essentielle aux yeux de l'auteur.

Rome

Les empereurs romains Auguste, Tibère et Claude réorganisèrent les territoires des anciens peuples pour créer des cités : *Les cités qui couvrent le territoire de notre région sont la civitas Nerviorum dont la capitale est Bagacum (Bavay), la civitas Atrebatum dont la capitale est Nematacum (Arras), la civitas Morinorum dont la capitale est Tarvenna (Thérouanne), la civitas Menapiorum dont la capitale est Castellum Menapiorum (Cassel)* (12).

De même, Auguste partagea la Gaule en quatre grandes régions : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. La Belgique était alors divisée en Belgique Première, (avec pour chef-lieu Treveri (Trèves), comprenant les grands-duchés du Bas-Rhin et de Luxembourg et les départements français actuels suivants : Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Haute-Marne), et en Belgique Seconde (avec pour chef-lieu Remi (Reims), comprenant la Flandre, le Hainaut et les départements français actuels suivants : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Marne, Haute-Marne).

Atrébates et Ménapiens

Le peuple belge était constitué d'un certain nombre de tribus, dont les Atrébates et les Ménapiens. [Douai] *dépendait de la contrée des Atrébates et du diocèse d'Arras, tandis que l'autre ville [Lille] fut toujours du diocèse de Tournai, capitale de la Ménapie de la rive gauche de l'Escaut*, indique Félix Brassart en 1882 dans *Souvenirs de la Flandre wallonne* (5).

Dépendant de la châtelainie de Lille, Provin, d'après l'étude faite par l'abbé Rambure en 1899 (2) se situait pourtant en contrée Atrébate.

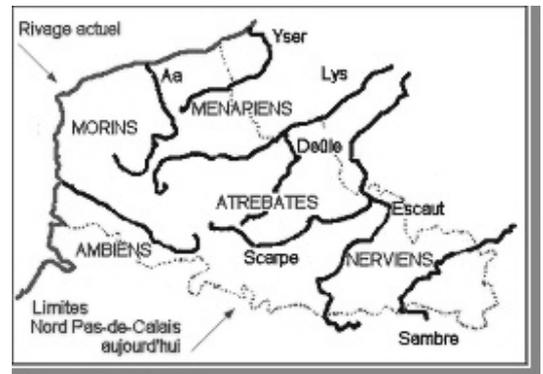
La Châtelainie de Lille

Après avoir avoir conquis la Gaule Belgique, les Romains avaient conservé les limites des territoires des tribus. Les Francs avaient opté pour des *pagi* et des *comtés*, ces derniers étant des divisions administratives composées de *vicairies* (ou *vicomtés*). Le comté de Flandre daterait de l'an 792 environ, et aurait été gouverné par deux comtes, Lideric d'Harlebecque et Odoacre, aïeul et père de Bauduin Bras de Fer, avant d'échoir à celui-ci qui était lui-même comte dès l'an 840 (4).

Après Charlemagne, ces terres, qui avaient été jusque-là concédées en usufruit avec obligation d'assistance, devinrent des fiefs héréditaires et après Hugues Capet officiers et vicaires* exigèrent aussi l'hérité des terres qu'ils géraient. Le comte de Flandre, allié du roi, protecteur du comté, résidait en son château fort construit près de la Deûle, en un lieu probablement appelé *Isla*, l'Île, ou Lille. Sans doute s'agissait-il du château du Buc, près de la Fontaine del Saulx, lieux rendus célèbres par le combat de Lydéric contre Phinaert. C'est en 967 qu'apparaissait l'appellation *châtelainie de Lille, castellania Ylensi*.

Le châtelain de Lille administrait donc un domaine correspondant à une division du comté de Flandre. *La châtelainie de Lille, succédant à l'ancienne vicairie, constituait, dans l'organisation du régime féodal, l'un des ressorts où s'exerçaient l'autorité et la juridiction suzeraines réservées au comte comme seigneur de tout le pays. Le siège de cette cour était la résidence du comte, le palais de la salle. Le châtelain de Lille et tous les vassaux du comte dans le même ressort tenaient leurs fiefs en hommages de la salle de Lille* (4).

Le domaine, qui était considérable et faisait du châtelain de Lille l'un des plus puissants seigneurs de la contrée, comprenait au 14^{ème} siècle *les villages et hameaux de Phalempin, du Plouich, de la Neuville, d'Attiche, de Drumez et de la Tennardrie à Thumeries, de Wattines et de Théluch, de Carnin, d'Ennetières en Mélantois, du*



Transloy à Illies, et d'Ostricourt ; le comté d'Herlies, la ville de La Bassée, la Motte du châtelain à Lille et quelques dépendances de l'ancien château, huit bonniers* de pâturage dans le Marais de Fretin, des rejets* à Loos sur la crête de la rivière d'Haubourdin à Lille, le tiers à l'encontre du comte de tous les plantis* et rejets* des flégards* et voies de Seclin.

Si le château de Lille ou du Buc était le siège de l'office du châtelain, Phalempin était le chef-lieu de son fief.

Du domaine du châtelain dépendaient en outre de nombreuses tenures* censières sur lesquelles il percevait des rentes, en avoine, en agneaux, oies, chapons, gelines et poussins, en fromage, en cervoise, en corvées, à Fretin, à Lesquin ; à Meurchin, Engrin-en-Mélantois et Enchemont, hameau de Lesquin ; au Maresquel, hameau d'Ennevelin ; à Seclin, à Wattiesart, hameau de Seclin ; à Marcq-en-Pévèle, à Ferrière-en-Mélantois, hameau de Wattignies ; au Pont-à-Marquette, à Wachemy, hameau de Chemy ; au Plouich-en-Weppes, hameau d'Aubers ; au val de Fromelles, à Mouchin, à Lille, à Mons-en-Pévèle sur neuf hameaux, à Provin-en-Carembaut, à Camphin-en-Carembaut, à Ennetières-en-Weppes, à Vendeville et autres lieux (4).



La châtelainie de Lille

Les dates essentielles

628 *En l'année 628 du Seigneur [...] il plut à la divine providence de faire naître Trudon, l' élu du Seigneur, de très-nobles et très-illustres parents, dans un endroit nommé Sarchinium en Hesbaie, sur le ruisseau Cizindria. [...] Cette année fut marquée au coin d'un indicible bonheur. Trudon [fut] appelé l'apôtre de la Hesbaie parce qu'il éteignit dans ce contrée les restes du paganisme et amena ses habitants à la lumière de l'évangile (25).*

657 *St. Trudon, plus connu sous le nom de St. Trond, jetait les fondements d'un monastère dans la Hesbaye. Ses parents étaient de riches seigneurs de cette contrée et, ce qui l'emporte encore sur la noblesse, ils étaient d'excellents chrétiens. Dès sa plus tendre enfance, il n'aspirait qu'au ciel et ne faisait aucun cas des biens de ce monde que la Providence lui avait si largement distribués. Il donnait aux pauvres tout ce qu'il avait sur lui, même ses habits (33).*

Période flamande de 868 à 1384

Provin dépend de l'abbaye de Saint-Trond-en-Hesbaye

967 *La chronique de Saint-Trond rapporte qu'en 967, sous l'abbé* Thietfrid, une illustre dame, Berthe, comtesse de Flandre, veuve consacrée à Dieu, étant allée visiter Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, gagna, au retour, la ville de Saint-Trond, dans l'intention de prier sur le tombeau du saint patron. S'y étant arrêtée pendant quelques jours pour se reposer, elle y tomba malade. Ce qu'apprenant le comte Arnoul se rendit en toute hâte près de sa mère et là, à sa prière, pour le repos de son âme et de celles des siens, en présence de Thierrri, évêque de Metz et de l'abbé* Thietfrid, il donna au monastère de Saint-Trond, pour l'usage perpétuel des frères qui y servaient Dieu, la villa de Provin, située sur la Deûle, dans la châtelanie de Lille, in castellania Ylensi, avec les serfs, les terres, les dîmes*, les bois, les prés, les eaux et les pêcheries, avec l'église paroissiale et toutes les dépendances de la villa, afin d'obtenir, par les mérites du saint patron, le pardon de ses péchés. [...] Cela fait, l'état de la comtesse s'aggravant, elle reçut les derniers sacrements et rendit son âme à Dieu le 17 des calendes* d'août 967 (4).*

Léon Vanderkindere explique qu'il ne s'agit pas d'Arnoul comte de Flandre mais d'Arnoul comte de Valenciennes qui possédait des biens assez étendus dans le Caribant (38). Provin appartiendra au comté de Flandre à partir de 1012/1015 (50).

À partir de 967 donc, Provin dépendra de l'abbaye de Saint-Trond, située en Hesbaye, région qui s'étend sur les Provinces du Brabant flamand, du Brabant wallon, de Liège, de Limbourg et de Namur. Saint-Trond en était autrefois la capitale. Cette contrée appartenait, du temps de Saint Trudon, fondateur de la ville, au royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale (24).

On peut se faire une idée de la configuration de Provin à partir des descriptions suivantes :

Ce qu'on nommait en ce temps-là une ville était un assemblage de maisons de bois, de terre ou de pierres, grossièrement façonnées, recouvertes en chaume pour la plupart et disséminées autour des églises et des monastères. Des remparts de terre, élevés lors de l'invasion des Normands, se dressaient aux endroits où n'existaient point de barrière naturelle (3).

Une villa du 10^{ème} siècle : elle consistait en propriétés rurales souvent considérables, jointes ou éparses, mais toutes dépendantes d'un manoir* principal ou manse* domanial exploité par le maître. Ces dépendances comprenaient des terres labourables, des bois, des prés, des pâturages, des eaux, un moulin ; elles*

comprenaient aussi des portions concédées par le seigneur, soit comme censives*, soit comme bénéfiques, à titre d'usufruit qui lui laissait le domaine direct. Enfin, au centre et dominant les demeures des habitants de la villa, une église ou une chapelle, surmontée du signe de la rédemption du monde, disait que là vivaient des chrétiens (4).

Dépendant dès lors de l'abbaye de Saint-Trond, Provin devait s'acquitter d'une prébende*. Ainsi, le revenu de Provin était destiné au vestiaire, et participait aux frais d'habillement des frères. Chaque moine recevait par année un manteau fourré, deux chemises, une paire de brodequins, deux paires de sandales, une pour la nuit et une pour le jour, quatre paires de bas, une cuculle* et une tunique, un pantalon et une paire de chaussures et d'autres effets encore selon les besoins (58).

1246 Le 4 septembre 1246, Thomas, abbé de Saint-Trond, cédait à Jean et Thibaut de Reims, à titre viager, la ferme* de Provin. L'évêque de Liège approuva cet arrangement (6). Michel Van Der Eycken précise, dans l'inventaire qu'il a réalisé des archives de l'abbaye, que Jean et Thibaut de Reims avaient loué la ferme de Provin pour leur père (32).

1287 À propos de Pont-à-Vendin, ce riant et beau village, qui dépendait autrefois de la Flandre Wallonne, il est dit qu'un port y fut construit sur la Deûle en 1752, près du pont et de l'écluse aménagée l'année précédente. Le franchissement du pont était soumis à un droit de passage, appelé tonlieu : *Ce droit appelé aussi vinage, péage et travers, se levait au passage du pont. Il remonte à une époque fort reculée. Dès la fin du 7^{ème} siècle, le roi Thiéri III conférait à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras dont il était le fondateur, divers droits à percevoir sur ce tonlieu. L'an 1036, ils étaient réglés par l'abbé* Leduin, qui arrêta que toute personne, censitaire* ou non du monastère, fréquentant le marché d'Arras, soit pour y vendre, soit pour y acheter, devait payer les impôts si elle demeurait au delà de Pont-à-Vendin. [...] En 1287, l'exemption de tout péage était étendue par le seigneur à tous les bourgeois et manants de Lille (53) ; peu après elle était ratifiée par Gui, comte de Flandre, comme sire ou souverain. Les bourgeois d'Hulluch jouissaient du même avantage, s'ils n'étaient ni censiers ni marchands ; il en était de même de ceux des habitants de Harnes, Annoeulin, Bauvin, Provin, Camphin-en-Carembault et Phalempin, qui étaient censitaires* d'abbayes redimées* du péage (46).*

Période bourguignonne de 1384 à 1477

1449 En 1449 une enquête fut décidée à la suite de plaintes répétées, adressées à la Chambre des Comptes et aux membres du Grand Conseil du Duc de Bourgogne. *Les manants se plaignaient d'être « tres grandement amenris (amoindris) et apovris ... tant par la mortalité universelle que par le chier temps qui avoit reigne », ainsi que par les logis de gens d'armes. Les plaignants menaçaient, si remède n'y était mis, de s'installer dans d'autres villes ou villages, voire de quitter la Flandre, comme ont fait plusieurs qui s'en sont déjà alez demourer au Royalme. Il était donc urgent de procéder à la révision de l'assiette de l'aide. Une enquête fut d'abord diligentée, menée avec soin et méthode par trois conseillers du Duc, assure Maurice Braure (52).*

Une question posée aux manants par les conseillers du Duc, appelle, souligne-t-il, un petit commentaire : *les habitants se disent-ils plus hault tailliés que les villes voisines ?* Voici posée l'éternelle question de la juste répartition des impôts ! Ce sentiment d'injustice lorsque le taux d'imposition diffère sans raisons apparentes ne peut mener qu'à une rivalité entre villages de nature à troubler singulièrement leurs relations. Maurice Braure l'explique en ces termes :

Voici, à titre d'exemple, la déposition des habitants de Bauvin : « Environ a vingt ans ils estoient assiz avec les manans de Prouvin et paioient de 5 sols les 3. Et lesdits de Bauvin ne paioient de 5 sols que les 2, et a present lesdits de Bauvin paient de 5 sols les 3, et eulx de Prouvin ne paient que 2 sols, en quoy iceulx de Bauvin*

se sentent greve, disans que lesdits de Prouvin et eulx de Bauvin doivent demourer, quant à taille paier, en leur ancienne assiette. » Et voici la déclaration des habitants de Provin : « dient qu'il leur semble que les manans de Bauvin sont plus rices, et moins hault taillies que lesdits de Prouvin. » (52)

Période autrichienne de 1477 à 1559

1538 Le 18 juin 1538 les communautés de Bauvin et Provin vendent leur droit d'herbage dans leurs marais (35).

1558 En 1558, Provin, comme la plupart des autres villages de la châtellenie de Lille, revint au roi consort de Navarre, le duc de Vendôme qui avait épousé en 1548 Jeanne d'Albret, fille du roi Henri II de Navarre et de Marguerite d'Angoulême, sœur du roi de France François I^{er} (20).

(Henri IV était le fils du duc de Vendôme (Antoine de Bourbon), roi consort de Navarre et de Jeanne d'Albret).

Par transaction du 15 mai 1558, Antoine, duc de Vendôme, roi de Navarre, châtelain de Lille, remit à Marie, duchesse d'Estouteville, pour lui tenir lieu de certaine part qui lui revenait dans la succession de la châtelaine Marie de Luxembourg, le comté de Herlies, la ville de la Bassée et les terres de Carnin et du Transloy qui furent ainsi séparés du fief de la châtellenie. Le reste de ce fief [dont Provin] fut transmis par le roi de Navarre à Henri IV et par celui-ci aux rois de France qui en aliénèrent quelques parties (20).

Période espagnole de 1559 à 1668

1588 Il est dit dans le *Registre aux droits et revenus de la prévôté*, à la date du 23 juillet 1588 (126) que l'abbaye de Saint-Vaast, par l'intermédiaire du prévôt de Berclau, a droit de justice sur Provin, or notre village dépend encore de l'abbaye de Saint-Trond.

1589 Le 22 juin 1589, l'évêque Jean Vendeville, du diocèse de Tournai, dont dépendait Provin, divise son diocèse en douze doyennés ; un certain nombre de paroisses sont alors rattachées au décanat de Carvin, dont Bauvin et Provin, qui, à l'époque, ne formaient qu'une seule paroisse, nous dit l'abbé Théodore Leuridan dans sa *Notice historique sur Carnin* parue en 1900 (11).

Provin dépend de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras

1603 Le 4 décembre 1602 le Pape Clément VIII approuva l'échange, entre les abbayes de Saint-Trond et Saint-Vaast, des biens et des divers impôts sur les récoltes de Halmael (village maintenant belge, près de Saint-Trond, qui dépendait de l'abbaye Saint-Vaast) et celles de Provin.

L'archiduc Albert (souverain des Pays-Bas) et Isabelle d'Espagne approuveront le 1^{er} mars 1603 l'accord d'échange conclu entre les abbayes. Les moines de l'abbaye de Saint-Trond abonderont dans ce sens le 25 mars 1603, nous disent les notaires Rhetius Judocus et Jean Herensis, tandis que c'est le 23 avril 1603 que les moines de l'abbaye de Saint-Vaast seront informés par acte du notaire Antoine Vernon de l'acceptation de l'échange par les différentes parties concernées (32).

En 1603 donc, le 6 juin, le village de Provin fut échangé, pour devenir, comme l'étaient déjà Annœullin et Bauvin, une dépendance de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (31).

L'échange de Provin contre Halmael s'explique probablement par un souci de regroupement et de rapprochement des possessions de l'abbaye, elle-même liée dès le début du 17^{ème} siècle à celle de Bursfeld, d'autant que Halmael n'est située qu'à quelques kilomètres de Saint-Trond. Nous parlerions aujourd'hui de restructuration. Halmael a d'ailleurs été annexée par Saint-Trond en 1971.

1606 En 1606, une tempête frappe la région le lundi de Pâques. Dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne* (5), il n'est pas fait mention explicitement de Provin mais la description qui est faite laisse penser que le village a lui aussi été atteint, d'autant que cette tempête détruisit le moulin de Marie Leclercq, veuve de Jan Gruson, moulin situé à Annœullin, sur la route de Provin, près de l'actuel calvaire : *Tempête du 27 mars 1606. Le vingtseptiesme de mars oudict an mil six cens six, quy estoit la premiere feste de Pasques [le lundi de Pâques], enuiron les dix hoeures du matin, sesleua ung vent tellement grand et impestueux, quil abatit maisons, granges, greniers, emporta moulins, tours, tourelles, arbres, rompit chesnes par le milieu du corps tant gros, que deux hommes neussent sceu embrasser, feyt fondre eglises, emporta clochers bien grands, sy comme à Tournay trois des principaulx clochers, autour de Lille dix ou douze clochers notables des villes [...]. Et dura le dict vent depuis les dix hoeures jusques une hoeure et demye après midy. Tant de dhommage causa la dict vent, que ce seroit chose trop longue à narrer, tellement que quiconque ne lauroit veu, seroit chose tardifue à croire* (12).

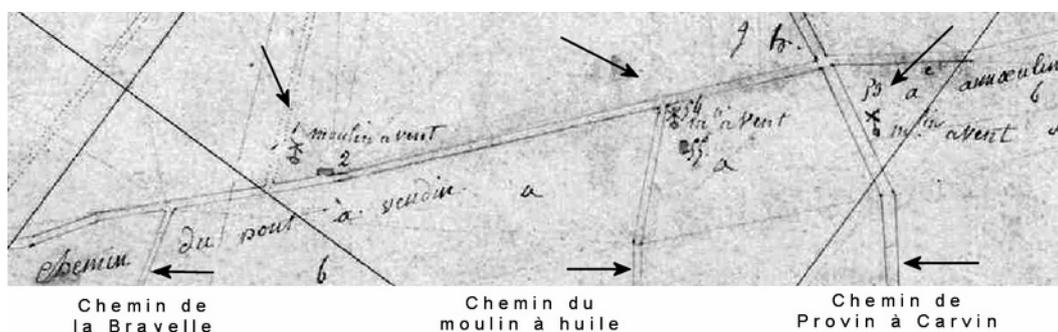
Jean-Paul Thorez, cite, dans *Seclin'solite* (13), la *Chronique de Mahieu Manteau et de Pierre-Ignace Chavatte* pour décrire le désastre qui s'abattit sur la région ce lundi de Pâques 1606 : *Le 27 de mars, le lendemain de la fête de Pâques, se fit le vent le plus impétueux qu'aucun homme vivant ne vit aux pays de Flandre, de Hollande, de Zélande, de Brabant, d'Artois, de Hainaut et par toute la France. [...] Autour de la ville de Lille, il y eut six moulins abattus ; [...] dans la châteltenie de Lille, de Douai et d'Orchies, il y eut plus de cent moulins abattus. [...] On croyait que c'était la fin du monde. On ne savait plus où se mettre pour être en sécurité, sinon dans les caves, car il ne faisait pas bon se réfugier dans les églises ni dans les monastères ou autres lieux similaires. En effet, les clochers tombaient sur les églises* (13).

1654 En 1654, Berclau fut le théâtre d'événements militaires importants : la prise du fort et de la prévôté de Berclau, par le comte de Broglie, gouverneur de Labassée. [Victor-Maurice de Broglie]. En effet Louis XIV et Turenne menaient une contre-attaque en Artois contre l'armée espagnole commandée par le prince de Condé. Arras et sa région en constituaient l'enjeu : De Lavogarde, mestre de camp d'infanterie, fut détaché avec de Chosnes, lieutenant-colonel d'un régiment anglais, et 500 hommes de pied pour passer la rivière et se porter sur l'abbaye, sur une chaussée qui empêchait le secours, à cause qu'elle était située au milieu d'un grand marais. De Lavogarde fit jeter un pont en arrivant, nonobstant l'opposition des ennemis, et passa sur la chaussée. Il s'y rencontra en même temps deux régiments d'infanterie logés aux villages de Provin et de Bovin, deux terres appartenantes à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et du diocèse de Tournai (30).

1659 : Traité de Paix des Pyrénées

1661 En 1661, après la paix des Pyrénées [entre la France et l'Espagne], [les villages d'Annœullin, Bauvin, Ennevelin, Mons-en-Pévèle et Provin] furent dévolus à l'Artois, mais, sur leurs réclamations énergiques, le Roi qui, suivant les termes de son ordonnance, voulait traiter favorablement les états de Lille, rendit ces mêmes villages à la châtellenie (14). C'est ainsi que le 18 avril 1669 sera signée une ordonnance portant réunion des villages d'Annœullin, Bauvin, Provin, Mons-en-Pévèle et Ennevelin à la châtellenie de Lille (35).

1669 Le 26 mars 1669, l'abbaye de Saint-Vaast donne au village l'autorisation de bâtir un moulin (35).



L'emplacement des trois moulins provinois sur un plan de 1806

1670 Le 19 mars 1670, ordonnance du Conseil Provincial d'Artois défendant aux habitants de tourber dans les marais dont l'usage est commun entre les villages d'Annoeullin, Berclau, Sainghin, Allennes et Provin (10). L'extraction de la tourbe était donc une cause fréquente de disputes entre habitants de villages voisins. La tourbe était utilisée comme le bois, pour le chauffage de l'habitation et la cuisson des aliments, c'est dire son importance. Il était par ailleurs interdit de la vendre en dehors du village. La controverse opposera à nouveau les usagers du marais en 1692. Cependant, nous dit Edouard Van Hende (9), l'exploitation des tourbières, avantageusement remplacée par celle de la houille, présentait plusieurs inconvénients. Malgré les règlements d'utilité générale qui avaient pour but d'en restreindre l'extraction, celle-ci s'exerçait encore, en 1789, dans onze localités de la Châtellenie de Lille : Dans le Mélantois : Emmerin, Fretin, Hauhourdin, Péronne, Seclin. Dans le Carembaut : Annoeullin. Dans la Pévèle : Cysoing, Louvil. Dans le Weppes : Sainghin, Santes, Wavrin. (Dieudonné, *Statistique du département du Nord*, 1804). Provin ne semble plus concerné, ou, plutôt, son marais et celui d'Annœullin sont considérés comme une seule et même étendue.

1692 Dans la revue *Jurisprudence de Flandres*, datée de 1777 (29), qui reprend un certain nombre d'arrêts et de textes de loi, il convient de s'intéresser à l'arrêt XCVII par lequel on se demande si les Cloches des Paroisses peuvent être saisies pour dettes de la Communauté. Le texte traite d'un litige survenu entre les Curé*, Marguilliers*, Habitans, Corps et Communauté d'Annœulin, Appelans, & les Gens de Loi de Prouvin, Intimés.

Plantons le décor : Il y a un marais & pâturage commun entre ces deux Communautés, nommé le marais de Fressain ; ce marais est de deux juridictions & de deux Provinces ; il est d'Artois & de Flandres, sujet à deux Intendants, qui ont fait des règlements différens pour l'exploitation des tourbes dans ce marais : il est défendu d'en lever dans le département de Lille, & il est permis de le faire dans celui d'Artois, en sorte que la Communauté d'Annœulin a réservé la partie de Lille pour le pâturage ; et la partie d'Artois a été destinée à y lever des tourbes. Qui dit bien commun dit litige à la clé. C'est bien ce qui se produit ! Il y a eu contestation entre les habitans de ces deux Communautés, sur la manière de jouir de ce marais commun entr'elles. [...] Ceux d'Annœulin, dit le rapport, ont par voie de fait renversé les tourbes de ceux de Prouvin. La réaction ne s'est pas fait attendre : ceux de Prouvin [...] ont prétendu des dommages et intérêts, pour raison desquels il y a eu saisie des Cloches d'Annœulin [...] Cette confiscation conservatoire sera contestée par les Gens de Loi d'Annœulin qui argueront de la nullité de cette saisie : elle a été faite dans un lieu exempt de la Jurisdiction Laïque, sans la permission de l'Evêque ; [...] la chose saisie n'est pas dans le commerce, c'est chose sacrée, les Cloches ont

leur unique destination pour le Service divin ; ces Cloches n'appartiennent pas à la Communauté, mais à l'Eglise & à la Fabrique*, que les Curé* & Marguilliers* les revendiquent.

Les Provinois, bien entendu, disaient au contraire que le Magistrat de Lille a, au nom du Roi, toute justice temporelle dans les maisons religieuses de cette ville. [...] Ils prétendaient que les Cloches saisies appartenaient à la Communauté. D'ailleurs, le nom d'Annœulin y était inscrit, ce qui en justifiait la propriété. [...] Les Provinois insistent sur l'intention délibérée, la préméditation de la part des Annœullinois : la Communauté a approuvé le dommage causé aux tourbes des habitans de Provin. Mais le plus grave suit : elle y a procédé tumultueusement à son de Cloches, & par délibération précédente. Les attendus du Grand Conseil de sa Majesté Impériale & Catholique permettront aux Annœullinois de se réjouir. Quoiqu'il soit certain que les Cloches ne sont pas au nombre des choses sacrées, [...] elles ne sont pas propres aux Paroissiens, elles sont hors du commerce, & elles ne sont pas saisissables pour les délits ou les dettes des habitans, qui doivent être payées par assiette & par imposition (29). Déboutés, les Provinois en seront pour leurs frais, condamnés aux dépens.

1692 Le marais continue de diviser puisque, en 1692, une amende de 7 s. 6 d. (7 sous/sols* 6 deniers*) [est] infligée à Anselme Battelet, bailli* d'Annœulin, pour avoir laissé pénétrer son troupeau de moutons dans le marais commun de Provin (35).

1709 En pleine guerre de succession d'Espagne (1702-1714) et alors que le Roi-Soleil décline, après la grande famine de 1694, les neiges abondantes dans le nord de la France en 1695 et 1708, le gel des vignes dans notre région encore en 1697, un été rude en 1704, sans insister sur les pertes de villes comme La Bassée ou Lille, 1709 marque une autre année catastrophique en cette charnière de siècle. La famine, le froid sévissent : à Provin le nombre de décès est bien plus élevé que les autres années : 7 décès en 1707, 7 décès également en 1710, 5 décès en 1711 (l'année 1708 ne figure pas aux registres) mais 28 décès en 1709.

1714 : Traité d'Utrecht

1724 Les habitants de Provin, armés de fusils, attendent de pied ferme le bailli* et les échevins* d'Annœullin. Il s'agit d'une escarmouche de plus dans la « guerre de la tourbe » que se livrent les communes voisines. Cette fois on reproche aux tourbiers d'avoir dégradé un chemin mais sous la menace les représentants d'Annœullin n'ont d'autre choix que de se retirer (10).

1728 En 1728, Provin devient une paroisse* détachée de Bauvin. La photographie qui suit est celle de l'église inaugurée en 1728, restaurée en 1814 et détruite en 1892. Charles Masson en a été le premier prêtre, jusque 1745.



1741 Vers le milieu du 18^{ème} siècle, nos villages sont mis à l'honneur : voici Provin et les villages voisins pionniers ! *En 1741, le 13 juin, les villages d'Annoeulin, Allennes, Carnin, Provin, Bauvin, Sainghin, divisèrent, par paroisse*, leurs marais communs ; c'était un grand pas de fait vers le partage individuel [...] de façon à ce que chacun des membres de la communauté pût y trouver un avantage particulier et indépendant du bien général qui résulte toujours d'une amélioration apportée au sol.*

Deux raisons rendaient indispensable une modification de l'attribution des parcelles des trois châtelainies de Lille, Douai et Orchies : le mauvais entretien des marais et le tourbage excessif. Ce dernier, particulièrement responsable de nombreux conflits entre communes voisines et cause de points d'eau réduisant les pâturages, fournissait en effet un revenu facile.

1777 Deux dates marqueront l'évolution du partage des biens communaux : le 27 mars 1777 et le 25 février 1779. L'arrêt du 27 mars 1777 stipule que tout demandeur de portion ménagère devait à la fois résider dans la commune et *posséder ménage ou feu particulier*. Le texte de 1777, précise Pierre Legrand, *s'est arrêté au ménage, sa préoccupation n'a pas été jusqu'aux enfants. Le caractère de la jouissance est une sorte d'usufruit qui passe au survivant des époux et s'éteint avec lui* (26).

1778 En 1778 un *projet de partage des marais entre Bauvin et Provin*, voit le jour, avec adjudication des parts communales en 1780 (35).

1779 Le texte relatif aux biens communaux de 1779 traitera de la succession, de l'épouse, du frère cadet, de la nationalité, des enfants naturels, de l'imposition ; *la règle de l'hérédité est bien posée : à la mort du portionnaire, sa part passe à l'aîné des mâles, ou, à son défaut, à l'aînée des femelles, jusqu'à extinction de progéniture directe* (26). Dans ce dernier cas, la part retourne à la commune qui la redistribue en fonction d'une liste d'attente.

1789 Église : en 1789 les communes du canton et décanat (doyenné) de Seclin appartiennent à la Flandre Wallonne, sont du ressort de la gouvernance de Lille et dépendent du diocèse de Tournai. Cependant, alors donc que Bauvin dépend du diocèse de Tournai, ainsi qu'Annœullin, Provin dépend du diocèse d'Ypres (36).

1789 Cette même année 1789, lors des débats du 13 mars à l'Assemblée Nationale, Provin est représenté par Jean Joseph Camus et François Théodore Delemarre en ce qui concerne le tiers-état, l'état ecclésiastique étant représenté par M. Monnier, curé* d'Hallennes, qui siégeait à la place de M. Guillaume Hellincq, *curé* de Provin-Bouvin* ; l'on apprend que *les chevaliers et nobles ont délibéré de supplier très humblement Sa Majesté de déclarer que les villages de Provin, Bauvin, Annoeullin et Mons-en-Pévèle, qui font territorialement partie de la châtelainie de Lille, seront, comme par le passé, soumis à la même administration Provinciale, et au même ressort de justice* (15).

1789 Le décret du 14 décembre 1789 et celui du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) s'appuient sur les paroisses existantes et créent les communes : *Les nouvelles lois s'appliquèrent d'abord à enrichir le patrimoine des communes. Elles déclarèrent que toutes les terres vaines et vagues, hermes* et vacantes, appartenaient de leur nature aux communes, et que par conséquent nul autre n'avait pu les posséder légitimement. Ceci s'appliquait aux anciens seigneurs. Elles attribuèrent de même aux communes la propriété du sol sur lequel les seigneurs avaient fait construire des halles, et les arbres qu'ils avaient plantés sur les places ou dans les marais, prés et autres biens dont les communes avaient eu ou recouvreraient la propriété* (51).

Provin, commune de France, était, comme les autres, dès lors libérée de toute dépendance envers un quelconque seigneur. De la même manière cessa l'emprise de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Le décret du 4 août 1789 précisait : *L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal.*

1789 Est-ce cette année-là qu'apparaît la première erreur relative aux armoiries provinoises ? La première trace d'armoiries attribuées à Provin semble en effet remonter à 1789 : le Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord (publié en 1862) indique que Bauvin et Provin ont les mêmes armes, celles de l'abbaye de Saint-Trond. Cela est étonnant car Bauvin dépendait de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras et non de l'abbaye de Saint-Trond-en-Hesbaie.

L'an I de la République commence le 22 septembre 1792

1792 M. Carpentier est nommé curé à partir de 1792. Il était prêtre constitutionnel*, c'est-à-dire nommé par l'État révolutionnaire en 1791 (23).

1797 Le mandat de maire tel qu'il existe encore de nos jours remonte à la Révolution de 1789. C'était un pas important vers la démocratie ; avec un découpage en départements, districts, cantons et communes, la Constituante* instaura les élections, dont les élections municipales. Un conseil municipal était élu par les citoyens actifs, qui choisissait ensuite le maire. L'agent responsable de la tenue du registre d'état civil l'était également, comme en témoigne cet extrait d'un acte signé par Gratien Joseph Trédez : *Gratien Joseph Trédez, agent municipal, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et le décès des citoyens.*

Le Premier Empire est proclamé le 18 mai 1804

Restauration de la Monarchie de 1814 à 1830

(période interrompue par les Cent-Jours en 1815 pendant lesquels l'empereur Napoléon I^{er} reprend le pouvoir)

1828 La cloche de l'église demandera des soins attentifs ; *fondue par Drouot en 1828* (elle sera *refondue en 1899*), elle porte le nom de *Marie de Provin* ; sa marraine est une certaine *Albertine* et son *parrain Antoine Thobois*.

1830 – 1848 : Louis-Philippe Ier, roi des Français

1830 Une modification de l'attribution des portions ménagères intervient le 12 mars 1830. Suite aux délibérations de 32 communes des arrondissements de Lille et Douai, dont Allennes, Annœullin, Bauvin et Provin, un arrêté *supprima la contribution, contre laquelle ces communes s'étaient élevées avec force, et il décréta une nouvelle condition : celle d'être Français ou naturalisé.*

1833 Jean-Baptiste Dupont, médecin de l'hôpital de Seclin, fait part de ses constatations au sujet de l'état de santé des Lillois et décrit les conditions de vie des provinois ; à le lire, on ne peut que craindre le pire (44) : *Le canton de Seclin se divise naturellement en deux parties bien distinctes l'une de l'autre, l'une s'étendant du sud au nord depuis la lisière du bois de Phalempin jusqu'à Lesquin, et présentant partout des terres parfaitement cultivées et des habitans robustes chez lesquels on observe peu de maladies chroniques ; l'autre partie qui s'étend depuis Bauvin jusque Wavrin est toute de marécages et de terres, d'un rapport bien moins avantageux que la première. [...] Les communes d'Annoeullin, de Provin, Bauvin et Hérin offrent par leur situation et par la misère qui accable leurs habitans tous les élémens des maladies graves. Les fièvres intermittentes, les scrofules* et le rachitis* y règnent endémiquement. Ces malheureuses communes ne forment entre elles qu'un vaste marais toujours en eau dans les parties basses, par suite du mauvais état de la Deûle et de la mauvaise administration qui préside à son curement : des inondations fréquentes occasionnent des pertes considérables aux cultivateurs. Joignez à ces causes de destruction l'humidité du sol, le rouissage du lin, la décomposition des matières végétales et animales et la proximité des communes de Sainghin, de Wavrin, des marais de Gondecourt et d'Houplin, et vous aurez une idée de l'état dans lequel le système lymphatique se trouve chez les habitans de ces malheureuses communes. Ces pauvres gens sont vraiment dignes de pitié ; aucun commerce, aucune industrie ne vient répandre sur eux sa bienfaisante influence. Les enfans, mal nourris et mal vêtus sont déjà en proie aux ravages du carreau* et de ses dégénérescences, lorsqu'on les attache à un rouet à filer le lin : ce rouet doit fournir à tous leurs besoins, et voir se terminer leur existence. Hommes et femmes, garçons et filles, tout le monde file du lin dans des cabanes non pavées, basses et humides où la lumière semble ne pénétrer qu'à regret et où l'on est suffoqué par la fumée et l'odeur de la tourbe en ignition. Les fièvres intermittentes qui plus particulièrement à la fin de l'année revêtent tous les types et se prolongent des mois entiers, une grande partie de l'hiver et se terminent quelquefois par une hépatite, l'anasarque*, l'hydropisie* et la mort ; le gonflement des articulations, la courbure de la colonne vertébrale, la nécrose, la carie des os sont communes chez ces malheureux que personne ne vient secourir, auxquels personne ne pense parce que les revenus des pauvres sont insuffisans et que les riches sont sans pitié ; quand une administration paternelle s'occupera d'améliorer la santé des pauvres, non en distribuant des secours trop faibles, mais en prenant des mesures d'hygiène publique et en propageant l'instruction primaire, base de toute amélioration sociale, on pourra voir enfin changer la position de ces infortunés mais le temps de ces améliorations est encore loin de nous. Les pauvres ne sont pas plus heureux sous le rapport des soins qu'ils reçoivent dans leurs maladies : l'officier de santé, chargé de les soigner, reçoit pour les visites et les médicamens un traitement qui ne s'élève pas à cinq centimes par visite et il faut quelquefois faire deux lieues* pour visiter un malade : on peut alors se faire une idée de la manière dont les indigens sont traités. Comment d'ailleurs pourrait-il en, être autrement avec des administrations municipales composées d'éléments aussi hétérogènes.*

L'autorité supérieure ne sait pas assez que dans la plupart des communes la partie administrative est confiée par les maires à des hommes besogneux dont le savoir-faire est plus lucratif que le savoir : faire paver les chemins, embellir l'église, et surtout faire un palais de la maison presbytérale, voilà la grande affaire, l'affaire à laquelle on pense toujours ; mais combler des mares infectes, faciliter l'écoulement des eaux, réparer la cabane du pauvre, la rendre plus saine, jamais ! ainsi, un émétique, du jalap*, une visite tous les quatre à cinq jours, voilà ce que l'indigent peut attendre de son médecin et de ses administrateurs (44).*

1841 Charles Antoine Joseph Thobois vient d'être nommé Maire de Provin (16 octobre 1840) et l'une des premières tâches des membres du Conseil élus dans les séances des électeurs communaux des 8 et 10 juin dernier est de tenter de régler les problèmes liés à l'instruction publique : *Le Conseil Municipal [...] considérant que l'établissement d'une maison d'école dans la commune est l'objet du vœu des habitans et des prescriptions de la loi, [...] le Conseil Municipal est unanimement d'avis qu'il y a lieu à acquérir le terrain dont il s'agit et à faire construire une maison d'école, vote en conséquence une imposition extraordinaire de deux mille six cent trente francs payable en cinq ans à raison d'un cinquième chaque année et sollicite du Département et de l'État un secours de quatre mille francs pour faire face aux frais d'acquisition et de construction proposée (28).*

1842 L'obligation de résidence effective dans la commune et le fait d'avoir fondé famille (*feu et ménage*) sont indispensables à l'octroi d'une part de portions ménagères, rappelle le Conseil Municipal le 10 février 1842 à l'occasion d'une nouvelle demande d'inscription sur *la liste des aspirants aux portions ménagères du marais*. D'autre part, il convient que le demandeur soit aussi *le plus ancien domicilié dans la commune* [parmi les aspirants].

1842 Le 27 janvier 1842, le Maire de Bauvin propose de *faire construire un chemin pavé depuis le Bac de Bauvin jusqu'à Annoeullin en traversant Provin*. Les membres du Conseil Municipal, enthousiastes à l'idée que la commune serait enfin desservie par une voie carrossable, n'hésitent pas : *Considérant que l'établissement du pavé projeté serait d'un avantage inappréciable pour les communes intéressées en leur procurant ce moyen de communication facile, considérant que lorsqu'il s'agit d'intérêt aussi puissant on ne doit reculer pour aucun sacrifice, [...] cette commune trouvera pour faire face à la cotisation des ressources sinon suffisantes du moins approximatives dans le produit de la vente des arbres croissant dans le marais ainsi que dans celle des terrains qui recouvrent les eaux dudit marais et qu'en cas d'insuffisance il y serait pourvu au moyen d'imposition locale que nécessitera le besoin du service. [...] La dite commune de Provin fera en outre exécuter par le concours de ses habitants et sur le parcours de son territoire les prestations en nature qui seront reconnues nécessaires* (28).

On apprend par la délibération du 21 mai 1842 que le projet du 27 janvier semble avoir été repris par la préfecture et étendu aux autres communes, en direction de Lille : la construction du Chemin de Grande Communication destiné à relier les villes de Seclin et La Bassée (le futur CD 39) est décidée le 16 juillet 1842 : l'importance de la dépense nécessitera de vendre des arbres communaux mais aussi des terrains recouverts par les eaux du marais. En outre une imposition extraordinaire sera votée ; la commune se chargera du transport de grès et de sable entre le Bac de Bauvin et le Chemin de Grande Communication, pour la partie traversant Provin.

24 février 1848 : Naissance de la Seconde République, Louis-Napoléon Bonaparte

1848 Les registres contenant les délibérations des conseils ne se contentent pas de rapporter les affaires courantes. En témoigne cet acte de naissance de la République du 29 février 1848 (28) : *L'an mil huit cent quarante-huit, le vingt-neuf février, à cinq heures du soir, Nous Charles Antoine Joseph Thobois, Maire de la Commune de Provin, en vertu de la circulaire de Mr le Préfet provisoire du Nord du 27 de ce mois, nous avons réuni les Membres du Conseil municipal dudit Provin, à l'effet de faire proclamer en sa présence l'existence du gouvernement provisoire et du Nouveau ministère, qui siège à l'hôtel de ville de Paris [...] Le Gouvernement prépare la nomination prochaine d'une Constitution ou assemblée nationale. Il a proclamé l'avènement de la République Française. Vincennes s'est rendu à Paris. Après cet exposé, nous avons proclamé devant le Conseil assemblé la Constitution du gouvernement provisoire et du Nouveau Ministère* (28).

1848 En 1848, le chemin de grande communication n° 39 qui doit relier Seclin et La Bassée atteint Annœullin : c'est la route d'Allennes qui est alors tracée.

1848 Dans une note de bas de page, Victor Derode donne la précision suivante, qui rappellera aux enfants de mineurs les « gaillettes » ou plutôt les stériles* avec traces de feuilles et tiges fossilisées que leurs parents remontaient de la mine : *Plusieurs personnes possèdent des fragments plus ou moins considérables de plantes fossiles qu'on trouve dans nos houillères et qui ne végètent plus actuellement que sous les tropiques. On en a retiré un tronc de palmier encore, entier ; nous avons, dans notre cabinet, un fragment de bananier devenu une pierre rougeâtre et siliceuse. À Provin on trouve des arbres pétrifiés* (1).

Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte devient Napoléon III, empereur des Français

1852 *Le 5 décembre 1852, le maire, Adrien Bottin, accompagné des Conseillers municipaux et des corps et autorités constitués s'est rendu sur la place principale de la commune pour y donner lecture du Décret de proclamation suivant (28) : « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, À tous présents et à venir, Salut. Vu le Sénatus-consulte*, en date du 7 novembre 1852, qui soumet au peuple le Plébiscite dont la teneur suit : « Le Peuple veut le rétablissement de la Dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptée, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le Sénatus-Consulte* du 7 novembre 1852 », avons décrété et décrétons ce qui suit : Article 1^{er} : Le Sénatus-Consulte* du 7 novembre 1852, ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre, est promulgué et devient loi de l'État. Article 2 : Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III. [...] Fait au Palais de Saint-Cloud, le 2 décembre 1852. Signé, Napoléon. Par l'Empereur Le Ministre d'État ; Signé : Achille Foule. » Après cette lecture, les cris unanimes et cent fois répétés de Vive l'Empereur se sont fait entendre (28) .*

1855 Création d'une école de filles privée catholique. L'école privée de garçons date sans doute de 1942.

1857 *En 1857, le creusement d'un puits sur le territoire de Provin permet de rencontrer le terrain houiller à une profondeur de 130 mètres, avec une veine de 1,10 m.*

C'est au début du 18^{ème} siècle que des bourgeois du pays firent les premières tentatives sérieuses pour rechercher dans le sous-sol français le prolongement des houillères belges. Le 3 février 1720, le charbon était découvert à Fresnes ; en 1757 est constituée la société qui est à l'origine de la Compagnie d'Anzin ; en 1773, la Compagnie d'Aniche. Plus tard, en 1832, la Compagnie de Douchy élargit le bassin exploité vers le sud, par la mise en exploitation des mines de Lourches. Pendant longtemps, on avait cherché le prolongement des couches en ligne droite, vers Arras ; c'est seulement en 1846 que le charbon fut découvert par hasard à Ostricourt, au flanc ouest de la Pévèle, et, en 1849, à l'Escarpelle, aux abords de Douai. [...] Au sud-ouest de Lille, plusieurs communes limitrophes du bassin du Pas-de-Calais (mis en exploitation de 1850 à 1870), Beauvin, Provin et leurs voisines, ont participé à leur essor (17).

1858 De juin 1858 à janvier 1859, l'ancienne concession d'Annœullin (abandonnée en 1889), appelée aussi Société de Don, a creusé des puits à Provin pour sonder le terrain, à 850 mètres au Nord du clocher de Provin, sur le chemin du Petit-Marais. (Parcelle cadastrale 281, Section A.) Le sondage aurait recoupé, sous 127 m. 50 de morts-terrains, une vingtaine de mètres de schistes que l'on considéra comme houillers, puis du calcaire. (Puits N° 2 de Provin ou N° 9 d'Annœullin) (17).

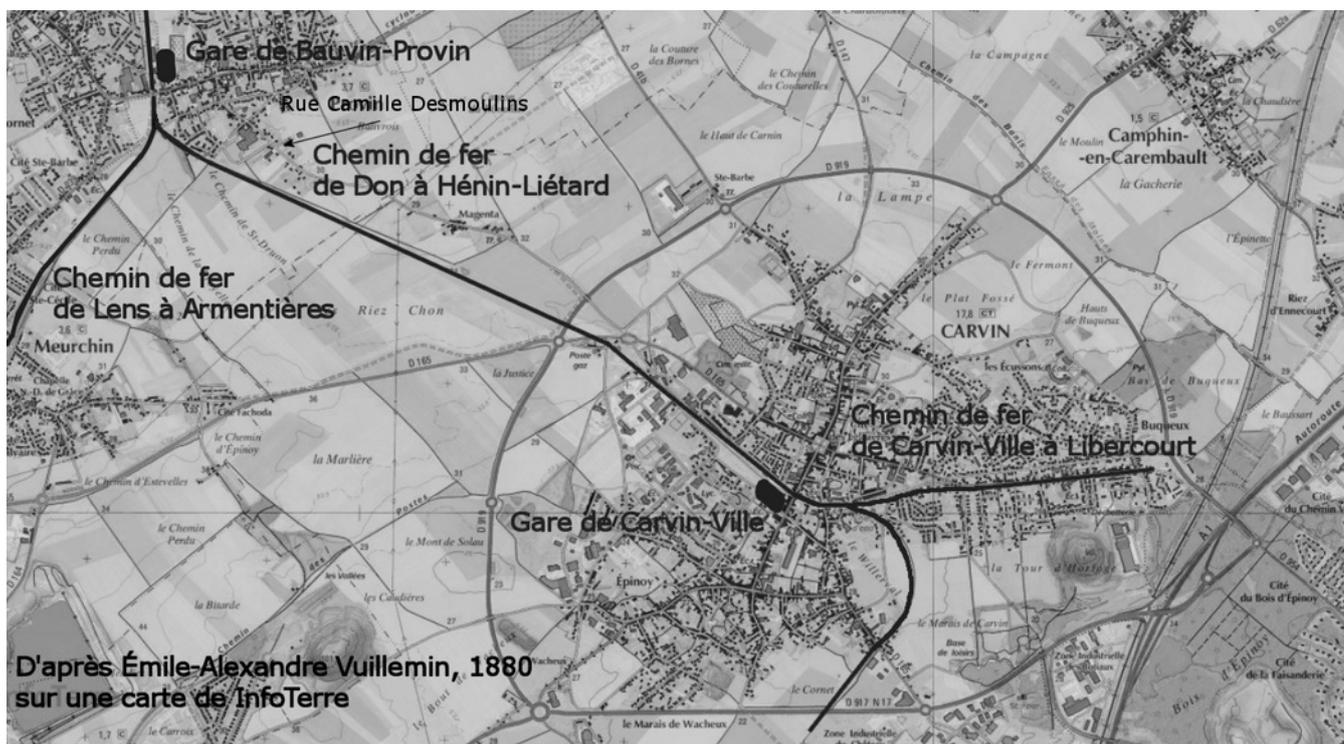
Provin ne sera jamais une cité minière mais, grâce à sa situation proche du Pas-de-Calais et du bassin houiller, nombre de mineurs prendront quotidiennement l'autocar qui les mènera vers les fosses des alentours.

1859 La fosse N°1, creusée en 1857, entre en exploitation.

1869 Le projet de la ligne de chemin de fer Don-Provin-Pont-à-Vendin est soumis au Conseil général du Département du Nord. D'environ 87 kilomètres, cette ligne présente la particularité d'être composée de cinq branches, partant toutes du village de Don, situé sur le chemin de fer de Lille à Béthune et sur le canal de la Haute-Deûle, et rayonnant vers le Sud-Ouest, le Sud, l'Est, le Nord et le Nord-Ouest. Don est destiné à devenir un centre ferroviaire névralgique. Provin est situé sur le trajet, on ne parle pas encore de gare de Bauvin-Provin.

Les deux premières [branches] viennent plonger dans la partie centrale du bassin houiller du Pas-de-Calais,

- l'une par Provin et Meurchin jusqu'à Pont-à-Vendin, tête de ligne du chemin de fer de Pont-à-Vendin à Lens, sur la ligne d'Hazebrouck à Arras ;
- l'autre par Carvin, où elle se soude à la voie ferrée qui relie cette localité à la ligne de Lille à Douai jusqu'à Courrières, tête de ligne du chemin de fer de Courrières à Hénin-Liétard, sur la voie ferrée actuelle, qui raccorde Lens avec la ligne de Lille à Douai. Les membres de la commission imposèrent une condition qui atteste de leur clairvoyance : Les chemins à concéder seraient exécutés à une voie, mais les terrains seraient acquis et les ouvrages d'art construits pour deux voies (18).



Troisième République, de 1870 à 1940

1870 Le chevalet de la fosse 1 subit un incendie et est remplacé par une structure en maçonnerie.

1873 De juillet 1873 à novembre 1874 un autre sondage à la recherche de la houille a été effectué à peu de distance au nord-ouest du sondage effectué en 1857 à l'extrémité Sud du territoire de Provin, à l'intersection des chemins de Pont-à-Vendin à Annoeullin et de Bauvin à Epinoy (Provin, puits N° 2 ou N° 15 de la Société de Meurchin) (17).

1874 En 1874, la commune de Bauvin émet le souhait d'une création de bureau de poste. Cette demande est motivée par *l'importance acquise depuis plusieurs années par la commune de Bauvin, par suite de la création d'établissements industriels et du développement de la Compagnie houillère de Meurchin, sise sur le territoire de Bauvin*. Ce sera chose faite en 1876, sans modification pour Provin, qui restera rattaché à Carvin (21).

1875 La décision de la Compagnie de Lille à Valenciennes d'établir une gare entre Bauvin et Provin, sur la ligne de Don à Hénin-Liétard, est approuvée par un arrêté du 30 mars 1875 (21). En 1880, la gare de Bauvin-Provin comptabilisait 11 735 voyageurs et celle de Don-Sainghin 4 508. En 1881, la gare de Bauvin-Provin en comptait 16 336 et celle de Don-Sainghin 4 111 (22). La gare de Bauvin-Provin restera cependant une gare de passage, alors que celle de Don, devenue plaque tournante, verra son trafic s'accroître.

1878 Le puits de la fosse 1 atteint 283,30 m (16). Il semble que le puits ait été situé à *l'extrémité Sud du territoire de Provin, à l'intersection des chemins de Pont-à-Vendin à Annoeullin et de Bauvin à Epinoy* (17).

1879 La ligne de chemin de fer de Don à Hénin-Liétard a été ouverte le 3 novembre 1879.

1882 Il a été décidé de construire une ligne à deux voies sur toute sa longueur entre Lens et Armentières. *Le ballastage et la pose des voies entre Lens et Bauvin-Provin, d'une part, et entre Bauvin-Provin [et Wavrin] d'autre part, ont fait l'objet de marchés passés avec la Compagnie du Nord, et approuvés par décision ministérielle du 8 avril 1882. [...] On espère pouvoir livrer à l'exploitation, vers la fin de 1882, la partie de la ligne de Lens à Armentières, comprise entre Lens et Bauvin-Provin, et vers le milieu de 1883, la partie de cette ligne comprise entre Bauvin-Provin et Armentières* (22). En fait, la section de Bauvin-Provin à Lens sera ouverte le 1^{er} décembre 1882 et le tronçon de Bauvin-Provin à Armentières le sera le 1^{er} février 1884. Auparavant la loi du 5 août 1883, avec une orthographe fantaisiste, aura autorisé l'exploitation de l'autre tronçon : *Beauvin-Provin à Armentières (section de la ligne de Lens à Armentières), 11 kilomètres*. (43). La totalité de la ligne de Lens à Armentières sera concédée à la Compagnie du Nord par la loi du 20 novembre 1883 (27) (16).

1890 Le monument dédié aux Morts de la Guerre de 1870-71 se dresse à une extrémité du cimetière.

1890 Décision de construire une école de filles, qui sera inaugurée en 1893

1895 *L'ancienne église de Provin a été remplacée, en 1895, par un édifice roman construit d'après les plans de M. P. Destombes, architecte à Roubaix. Au-dessus du portique figure l'inscription : Erigée en 1895. M. L. Menu, maire ; M. A. Mortelecque, adjoint.* (L'abbé* Théodore Leuridan, en 1906, confirme cette construction dans son ouvrage *Épigraphie du Nord* (40)).

La cloche, quant à elle, porte la dédicace suivante : *Je m'appelle Marie de Provin, donnée par les paroissiens ; en leur nom je célèbre la gloire de Dieu et les louanges de Marie. Baptisée l'an du Seigneur 1899, j'ai eu pour parrain Louis Legrain, président du Conseil de fabrique*, pour marraine Adèle Fourmaux ; Louis Menu-Sion étant maire, Désiré-J Van Costenobel, curé.*

1899 Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) date au 28 juillet 1891 l'autorisation d'ouverture d'une usine de *Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène)*, au nom de M. E. Deprez, située à proximité du calvaire érigé à l'entrée d'Annœullin, en venant de Provin (45). En 1899 le réseau est étendu aux communes de Bauvin et Provin qui bénéficient alors de gaz d'éclairage (gaz de houille). L'exploitation de cette usine à gaz cessera en 1930.

1904 Elles sont communément décrites ainsi : *D'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1*. Ce sont, dit-on, les armes de l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaie ; nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce point (voir à l'année 1789) et de laisser entendre que cette assertion était fautive. Quel a, peut-être, été le point de départ de cette erreur ?

Relevons de suite ce passage extrait du *Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai*, de 1904 : *Quant aux villages pour lesquels manquent les documents officiels (ce qui pour l'instant est le cas de Provin), la tradition bien établie et les indications acceptables des manuscrits, nous n'avons qu'un seul parti à prendre. C'était de les représenter par les armoiries des abbayes dont ils relevaient, ou par celles des familles nobles qui en ont possédé la seigneurie* (34). Cet argument de Théodore Leuridan figure également dans *l'Armorial de la châtellenie de Lille* (39), publié la même année : *Pour établir les armoiries de [certains] villages, il faut, en l'absence de document officiel, avoir recours soit à la tradition suffisamment établie, soit aux manuscrits héraldiques et généalogiques. [...] Encore est-il nécessaire de contrôler sévèrement les données qu'ils fournissent. [...] Reste ensuite le recours aux armoiries des abbayes dont ils relevaient* (39). D'où l'attribution de la paternité des armoiries de Provin à l'abbaye de Saint-Trond. Ce dernier point reste à éclaircir..., ce qui sera en partie fait lorsque nous serons en 1950.

1907 Voici la liste des bureaux de la division administrative de Lille désignés pour la vente des plaques de vélocipèdes conformément aux prescriptions de la loi de finances de 1907 : suit une très longue liste de communes ; pour Provin, c'est le *débit de tabac* qui sera chargé de cette vente. Le *Bulletin officiel mensuel de l'Automobile-club du nord de la France* (41) donne aussi le texte de l'arrêté ministériel, qui précise, entre autres, que *les vélocipèdes seront munis d'autant de plaques qu'ils comportent de places. Les plaques seront frappées par l'administration des monnaies et médailles d'un poinçon spécial*. Cette taxe, perçue depuis le 1^{er} juin 1893, sera supprimée en 1959. En étaient dispensés *les vélocipèdes possédés par les marchands et exclusivement destinés à la vente* ou les deux-roues, selon l'appellation moderne, possédés par l'armée ou l'administration. La commune percevait un quart du produit de la taxe (Loi de 1893).

1912 Le 26 juillet 1912, autorisation est donnée à M. Louis Menu, maire, de signer le cahier des charges pour la concession de la distribution d'une énergie électrique pour la commune de Provin. Cette décision sera renouvelée le 1^{er} octobre (20).

1912 Si Provin dépend encore du bureau de Carvin en 1909 (42), c'est le 6 novembre 1912 que commence une série de péripéties liées au bureau de poste finalement ouvert dans le village. Le bureau et le logement de la receveuse étant trop exigus, une lettre est adressée au propriétaire, lui demandant de bien vouloir procéder à *l'agrandissement dudit bureau*, situé rue Nationale, sur le même trottoir que l'église, de l'autre côté de la rue Gambetta. Le 16 décembre, la réponse du propriétaire est négative. L'on procédera donc à la recherche d'un terrain et l'on pense à l'emplacement de l'ancien cimetière, au pied de l'église construite en 1895. Mais la guerre dévastera Provin et réduira l'église à un tas de gravats, alourdissant le projet de construction puisque le bureau de poste de la rue Nationale sera aussi partiellement détruit dès 1916.

1913 *L'instituteur et l'institutrice* [sollicitent le 14 novembre 1913] *l'éclairage au gaz ou à l'électricité d'une classe dans chacune des deux écoles communales*. Il en sera délibéré lors de la réunion du 13 décembre 1913. M. Segers, électricien à Bauvin, a établi un devis mais le Conseil Municipal, *considérant que beaucoup de dépenses ont déjà été faites et qu'il y en a encore d'urgentes à effectuer, décide d'ajourner l'éclairage des classes* (20).

1914 La construction de l'école des garçons et celle de la mairie sont indissociables. Si bien qu'en mars 1925 *le Maire de la commune de Provin a l'honneur d'exposer à Monsieur le Préfet que la mairie de la commune se composait en 1914 d'un simple bâtiment à double usage de mairie et salle unique au rez-de-chaussée avec salle de délibération au 1^{er} étage et d'un logement pour le directeur de l'école avec escalier d'accès commun à usage*

de la mairie et de l'habitation du directeur. La cour de la mairie était commune avec celle de l'école et du directeur de l'école.

1914 Dans son ouvrage *Provin durant la guerre 1914-1918* (37), Louis Bottin signale l'arrivée des Allemands à Provin deux mois après l'entrée en guerre : *Dès le premier jour de l'installation des Allemands dans Provin le 10 octobre 1914, de la viande fut réquisitionnée chez les bouchers et les chevaux de trait récupérés dans les fermes.* Le poste de commandement allemand se trouvait rue Nationale, près de la mairie actuelle. Les officiers avaient réquisitionné, pour leur logement, la belle bâtisse appelée *Château Lesage*, non loin de la gare. L'unité de cavalerie avait élu domicile à la Brasserie Cordier, rue Nationale également. L'infanterie était cantonnée à l'école Notre-Dame. Les transmissions radio étaient abritées dans la fabrique de chicorée située à la sortie du village vers Annœullin. La gare était investie et la ligne de chemin de fer était réservée à l'usage exclusif des occupants. Les ateliers de tissage ou de confection travaillaient au bénéfice de l'envahisseur.

Maurice Thiéry nous livre l'information suivante : *Le curé de Provin, à la tête de soixante-treize de ses paroissiens, et un autre prêtre des faubourgs sud de Lille, ont été exposés comme otages de protection au feu des mitrailleuses françaises* (19). Le *Bulletin des régions libérées* du 10 mars 1923 confirme son identité en page 77 : *M. l'abbé Queste (François Xavier), à Provin. Otage et déporté.*

1917 *La réquisition la plus spectaculaire fut celle de la cloche, début 1917. Après deux jours de travail, elle fut descendue presque intacte, chargée sur un chariot et emportée par les soldats pour être fondue et transformée en armement* (Louis Bottin, 134).

1918 Destruction de l'église par les Allemands vers la fin septembre 1918.

1918 – L'après-guerre C'est sous le nom « Reconstruction » qu'est désignée la période de quelques années suivant la guerre, pendant laquelle tout ou presque était à refaire. La guerre était terminée, les corps des soldats tombés n'avaient pas tous été retrouvés et inhumés, les Provinois pleuraient également les civils disparus, mais il fallait songer à aller de l'avant. L'esprit préoccupé, il fallait envisager de surmonter les difficultés matérielles. L'argent manquant, il fallait s'efforcer de survivre et de parvenir à nourrir les enfants. Un grand nombre de rapports des délibérations du Conseil municipal (47) font état de la reconstruction des bâtiments mais aussi de l'aide apportée aux habitants. On y retrouve très fréquemment les aides suivantes : assistance aux familles nombreuses, assistance aux vieillards, infirmes, incurables et aliénés, assistance aux femmes en couches, assistance médicale gratuite, assistance aux aveugles, prise en charge d'hospitalisation, allocations journalières pour soutiens de famille, indemnités de vie chère, allocations pour départs à l'armée, secours en nature, secours aux chômeurs, sans oublier le *sou quotidien de poche des hospitalisés*. Le Bureau de Bienfaisance tourne à plein régime et il arrive que des terrains communaux soient vendus pour procurer l'argent nécessaire.

1919 L'autre tâche qui attend le maire et ses conseillers est celle de la reconstruction des bâtiments, publics ou privés. Il faut héberger les enfants des écoles, le personnel de la mairie, celui du bureau de poste ; on utilisera, en attendant, des baraquements récupérés ou des maisons louées.

Il faut reloger les Provinois dont la maison a été détruite ; tant mieux si certains peuvent, aussi en attendant, être reçus dans la famille sinon il reste la solution du baraquement ou de la construction dite semi-provisoire, logements plus ou moins préfabriqués construits en bois et en tôles mis à disposition par l'Administration des Régions Libérées.

Le 21 juillet 1919, le Conseil *donne un avis favorable pour la construction de vingt maisons provisoires Type N° 1, en matériaux durs, pour servir au logement de personnes n'ayant pas de dommages de guerre à réclamer, dont les habitations ont été détruites ou rendues inhabitables, et s'engage à fournir le terrain destiné à l'emplacement desdites constructions et situé rue Léon Gambetta* (47).

1919 Le 17 septembre 1919, le maire de Provin écrit au maire de Bauvin, lui proposant de conserver un chemin tracé par les Allemands pour mieux accéder à leurs dépôts de munitions. Ce chemin, maintenant dénommé *Rue Étienne Dolet prolongée*, facilitait la circulation entre les deux villages (23).

1920 Le 5 juin 1920 est créée une consultation de nourrissons.

1920 *Le 30 juillet 1920 Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Léon Robelin, délégué général de l'Union des Grandes Associations Françaises pour l'Essor National, le priant de répondre à un questionnaire au sujet de l'adoption éventuelle de la commune de Provin comme filleule par une ville de France n'ayant pas été envahie. Les communes suivantes se sont montrées généreuses : Saint Symphorien, La Membrolle, Mettray, Saint Cyr sur Loire, Luynes et Fondettes (47).*

1920 En août 1920 était établi un *cahier des charges pour l'adjudication de l'enlèvement des boues provenant des aqueducs, du balayage des rues, ainsi que l'enlèvement des ordures ménagères.*

1920 En janvier 1920 était acheté un terrain *d'une contenance de 25 ares environ appartenant à M. Gustave Mortelecque, tenant à la mairie et à l'école des garçons, pour agrandissement et construction d'une nouvelle mairie. Sur ce terrain était bâtie une ferme détruite pour fait de guerre, tenant d'un côté à la mairie et à l'école de garçons de l'autre à Laignel-Laden, d'un bout à la route Nationale et de l'autre à un sentier. L'on comprend ici la volonté de réaliser un vaste ensemble mairie-école. En mai-juin 1920, les décisions semblaient prises, le projet avait mûri, avait été enrichi (quatre classes au lieu de deux puis trois) et il n'attendait que l'approbation du préfet et le déblocage des fonds nécessaires, provenant donc des ressources propres à Provin, des sommes versées à la commune au titre des dommages de guerre et d'un emprunt. L'adjudication des travaux de l'école des garçons se fera le 28 septembre 1922.*

Fort heureusement, le Conseil municipal se préoccupait également de l'école des filles, qui, moins atteinte par les ravages de la guerre, pouvait se contenter de travaux de consolidation et de remise en état. L'école devait être prête à recevoir à nouveau les élèves le 1^{er} octobre 1920.

1922 La date de l'inauguration du Monument aux Enfants Morts pour la France est fixée au 3 septembre 1922. L'inauguration sera peu après reportée au 17 septembre 1922, *en raison que ce jour plusieurs fêtes et ducasses sont fixées dans les communes environnantes. Le même monument portera les noms des morts de la Deuxième Guerre. Afin de rendre hommage aux soldats morts pour la France en Afrique du Nord, une stèle a été érigée place de la gare de Bauvin-Provin et inaugurée le 8 mai 1995.*

1922 Le 2 février 1922 il fut décidé de modifier la date de la ducasse, moment-clé de la vie du village. *La ducasse de Provin, dont la date depuis de longues années était fixée le dimanche après le 15 août, mais qui a été reportée au 4^{ème} dimanche d'août par délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 1913, ne donne pas les résultats attendus. [...] Considérant que le 4^{ème} dimanche d'août il y a aux environs plusieurs ducasses empêchant beaucoup de forains de venir s'installer à Provin, ainsi que beaucoup de personnes d'assister à la fête ; attendu qu'actuellement avec l'outillage perfectionné de la culture, la moisson est souvent plus avancée qu'anciennement et que, pour ces raisons, la fête gagnerait beaucoup en étant remise à sa date primitive, [...] le dimanche après le quinze août (47).*

1923 Le pavage des rues, dont certaines sont impraticables par mauvais temps, est l'une des principales préoccupations. Les fameux *pavés du Nord* faciliteront les déplacements pendant plus d'un siècle. Pavés et caniveaux permettront un meilleur écoulement des eaux, premier pas vers la salubrité publique.

Le 13 septembre 1923 est soulevé le problème de l'écoulement des eaux des maisons provisoires rue Léon Gambetta. Un an plus tard les mêmes habitants continueront de se plaindre d'être inondés les jours de grande pluie. Mais les appels seront entendus ; ces maisons construites à la hâte sont inconfortables, *entendu que les murs sont très humides [et] nuisent plutôt à la santé des habitants*, est-il écrit à la date du 27 octobre 1925. Un devis sera établi pour *l'établissement de bordures de trottoirs et pavage de fil d'eau dans les rues des maisons provisoires, travaux absolument nécessaires ; pose de tuyaux en ciment dans cette rue, permettant de déverser les eaux dans l'acqueduc rue Léon Gambetta, travaux très utiles et urgents, supprimant les dépôts des eaux de pluie ; couverture du fossé longeant la rue Victor Hugo au moyen de tuyaux, travaux utiles et hygiéniques* (47).

1923 À partir de février 1923 le Conseil municipal se penche régulièrement sur l'éclairage des rues et maisons et envisage la *concession d'un service d'éclairage électrique* et le 26 mai *la concession d'une distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune de Provin en vue de l'éclairage public et privé est accordée à la Compagnie Électrique du Nord*.

1924 Le 3 août 1924, *considérant [...] l'importance de la commune et sa superficie, [...] que la commune de Provin est appelée à prendre de l'extension, considérant qu'un grand nombre de maisons et de baraquements sont érigés un peu partout et se trouvent éloignés du cimetière communal, considérant qu'un service de pompes funèbres créera des revenus pour la commune, le Conseil municipal prend la décision de doter la commune d'un corbillard*. Le Conseil, trouvant *les prix de M. Amédée Delattre demeurant à Pont-à-Vendin les plus avantageux*, le choisit le 27 août 1924 *comme fournisseur du corbillard pour la commune de Provin. [...] La somme prévue pour ce marché est de sept mille francs environ*. Très vite (6 novembre 1924) il faut passer à l'exploitation. *La commune ayant fait l'acquisition d'un corbillard, il y aurait lieu de fixer le mode d'exploitation et le tarif en se basant sur l'heure des enterrements. Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis que la commune assure directement le service extérieur des pompes funèbres et fixe [...] la taxe à la charge de toutes les personnes non indigentes*.

1924 Le 28 octobre 1924 les travaux de réfection de *la chaussée pavée de la rue Victor Hugo sur une longueur de 24 mètres* sont confiés à M. Louis Denneullin de Carvin (47).

1926 Un projet d'installation du téléphone à la mairie sera évoqué lors de la séance du 4 mars 1926. Cela deviendra réalité en avril ; une véritable avancée car seul le bureau de poste, quelques commerçants et industriels en sont alors équipés (48). Des cabines téléphoniques ne seront installées dans la commune qu'en 1973 (61). Le préfet donne son accord pour l'installation du téléphone à la mairie le 3 avril 1926. Le téléphone sera installé aux écoles en 1973 (61).

1926 En avril 1926 est inauguré le service des layettes.

1926 Le 26 novembre 1926 sont achetés cinq baraquements *en très mauvais état, mais pour permettre à [des] familles indigentes d'avoir un abri, car la crise du logement sévit fortement dans la commune*. Lorsque cela est possible les constructions provisoires sont malgré tout entretenues ; cet extrait daté du 30 du même mois l'atteste : *À propos des dix-huit maisons semi-provisoires construites par le service de la Reconstitution et situées rue Léon Gambetta à Provin, sur la parcelle de terrain N° 1151 section A [...] il y aurait lieu d'y effectuer d'urgence les travaux nécessaires, tels que pavage, électrification, etc., signalés l'année dernière et dont le montant pourrait s'élever à cent deux mille francs. Il va sans dire que la commune de Provin n'entrera pas dans les dépenses sus-mentionnées, attendu que des frais considérables ont déjà été engagés pour celles-ci pour la*

construction d'un égout et fils d'eau pour l'évacuation des eaux pluviales et ménagères. En conséquence le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire effectuer lesdits travaux d'urgence en y donnant son approbation (47). Les cinq baraquements achetés coûtant trop cher en réparations, les maigres loyers ne suffisant pas à couvrir la dépense, le Conseil décide de céder lesdits baraquements aux occupants.

1926 Le 26 juin 1926, l'agent voyer dépose un rapport en vue du nouveau plan d'alignement et d'élargissement de la rue Léon Gambetta. [...] Attendu que cette rue ne mesure que six mètres de largeur, que deux voitures se rencontrant risquent d'occasionner des accidents, [le Conseil] décide de porter à huit mètres la largeur de ladite route et approuve dans son entier le nouveau plan d'alignement (48).

1928 En février 28, le décor intérieur [de la mairie] sera rehaussé d'un vitrail posé en verre de couleur mis en plomb, représentant les armes de Provin.

1929 La fête du quartier du Riez qui existait avant-guerre le dernier dimanche de septembre est rétablie en septembre 1929.

1929 Proposée le 31 octobre 1929 et approuvée par le préfet le 18 février 1930, une décision est prise : Toutes les démarches auprès des propriétaires de terrains situés dans la rue Nationale sont restées vaines au sujet de l'établissement d'un bureau de poste, celui existant étant de beaucoup trop exigü. [Monsieur le Maire] appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité d'acquérir un immeuble appartenant à Madame Veuve Parsy-Roiseau Georgina, situé Rue Léon Gambetta, consistant en un bel immeuble et dépendances avec jardin, le tout d'une contenance de neuf ares soixante-dix-huit centiares, section A N° 998P (48).

1930 M. Ch. Wauthy, fondeur à Sin-le-Noble, exécutera, livrera et posera une nouvelle cloche, l'ancienne ayant été démontée et emportée par les Allemands en 1917. Le baptême de la cloche, remplaçant la précédente se déroulera le 3 août 1930. Elle s'appellera Marie Louise Martine, aura pour marraine Marie Delerue et pour parrain Louis Menu.

1931 Le 6 novembre 1931 un terrain détenu par le Bureau de Bienfaisance sera vendu pour y construire des maisons à bon marché. Et en juillet 1932 un autre terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance sera loti pour y bâtir des maisons à bon marché à usage d'ouvriers (48).

1932 Signe de modernité, le 18 mars 1932 le Conseil décide que le 1^{er} octobre la commune prendra possession de portions ménagères pour y établir un terrain de sports.

1933 Une horloge sera installée à l'église par M. Jean Baptiste Philippe, fabricant d'horloges monumentales, 38 rue Jeanne d'Arc à Arras, décision prise le 3 juillet 1932 ; la réception définitive aura lieu le 18 décembre 1933 (48).

1934 La réception définitive des travaux d'extension du réseau électrique des rues Victor Hugo, La Fayette, Bapaume et Camille Desmoulins exécutés par la Compagnie électrique du Nord à Douai suivant marché de gré à gré du 27 novembre 1934 aura lieu le 27 décembre 1937 (49). L'extension du réseau électrique rue Négrier en vue de donner de la lumière au stade municipal de sports sera terminée fin janvier 1939 et l'installation du réseau

électrique de la rue Catoire *sur toute la longueur du terrain de sports* sera décidé en décembre 1944. La rue La Fayette Prolongée verra son réseau électrique... prolongé, lit-on à la date du 27 septembre 1945 (49).

1937 La taxe annuelle sur les vélos, instaurée en 1893 est encore en vigueur (jusqu'en 1959) mais le 6 septembre 1937 c'est la taxe sur les chiens qui est augmentée. Elle est de dix francs pour les chiens de première catégorie (*chiens de chasse et de Luxe*) et de six francs pour les chiens de deuxième catégorie (*chiens ratiés et de garde*) (49). Cette taxe sera à nouveau augmentée le 24 août 1951 et réaménagée le 11 décembre 1959. Elle concernera les chiens d'agrément, chiens de chasse, chiens gardant les troupeaux, chiens de garde, et tous autres chiens ; elle sera deux fois et demie plus élevée pour les chiens d'agrément (60). Elle sera supprimée le 17 décembre 1970 (61).

1938 Le 5 septembre a sans doute été marqué d'une croix sur le calendrier de 1938 ! Ce jour-là, les conseillers municipaux, inspirés, se sont révélés poètes. Voici la teneur de leur délibération : *A la demande de Monsieur le Préfet du Nord par lettre du 29 juillet 1938 et sous les instances de MM. les Ministres de l'Intérieur et des P.T.T., Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que des erreurs et des retards dans l'acheminement des correspondances à destination des communes de Provin (Nord) et de Provins (Seine et Marne) se produisent fréquemment. Pour mettre fin à cette situation, dans l'intérêt même desdites localités, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y aurait lieu d'adjoindre un qualificatif à la commune de Provin, Nord, pour compléter sa dénomination. Le Conseil [...] décide que la commune de Provin, Nord, soit dorénavant appelée : **Provin-les-Eaux**, Nord [et] prie Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération* (49). Les marais tenaient depuis toujours, on le sait, une place importante dans la vie du village mais nombreux d'entre eux avaient déjà été asséchés et leur utilité économique avait régressé. Quant aux voies de passage sur la Deûle, elles concernaient davantage les communes de Bauvin et Billy-Berclau. Fort heureusement, on ne connaît aucune suite à cette proposition... déroutante, sauf qu'en 1950...

1938 En février 1938 une portion ménagère est désaffectée pour agrandir le terrain de sports (au Lieu-dit *Le Grand Marais*). Dorénavant, ce terrain sera également utilisé comme camp de vacances.

1940 En décembre 1940, le Conseil discute d'un projet d'adduction d'eau potable. La proposition de concession d'eau potable aux Eaux du Nord, discutée déjà en avril 1930, n'avait pas été retenue (48). Cette fois *Monsieur le Maire insiste sur l'utilité de ce projet tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue protection contre l'incendie et il fait remarquer que les adductions d'eau rentrent dans le programme des grands travaux que le gouvernement essaie de mettre en œuvre afin de lutter contre le chômage. [...] La commune peut obtenir de l'état un prêt au taux réduit de 3 %, taux qui pourra être inférieur à ce chiffre en raison de la situation financière de la commune et de l'utilité des travaux.* La commune adhère en février 1941, avec effet en 1942, à un syndicat intercommunal qui groupera les communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin et qui aura pour objet d'assurer l'établissement et la surveillance de l'exploitation d'une distribution publique d'eau potable (49).

1941 Le 12 novembre 1941 il sera procédé à l'installation du conseil municipal, nommé *par arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 2 octobre 1941 conformément à la loi du 16 novembre 1940*. Pierre François Gard a été maintenu maire par arrêté en date du 29 juillet 1941. Pour la première fois, une femme siègera, M^{elle} Victoire Mortelecque ; elle sera membre de la Commission des Finances, de la Commission des Fêtes et bien sûr, étant donné son statut de directrice d'école, de la Commission de l'Instruction Publique ; elle sera aussi élue déléguée auprès du Bureau de Bienfaisance en remplacement d'Antoine Gard, décédé (49).

1941 *La commune adhérera en février 1941, avec effet en 1942, à un syndicat intercommunal qui groupera les communes d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin et qui aura pour objet d'assurer l'établissement et la surveillance de l'exploitation d'une distribution publique d'eau potable (49).*

1942 *Les communes ne peuvent plus participer aux dépenses des écoles privées ni les subventionner. Les écoles primaires libres régulièrement déclarées, aux ressources précaires et aux effectifs importants pourront recevoir sur les fonds du budget départemental des subventions dont le montant sera fixé par le préfet (57). Cette subvention sera remise en cause en 1945.*

1943 *Pour faire suite au règlement départemental du 15 avril 1943, une inspection médicale scolaire sera mise en place dans les écoles publiques et privées de la commune avec la participation du Dr Caron de Carvin.*

1944 *La libération de Provin interviendra le 2 septembre 1944.*

1944 *Les registres seront signés par Edouard Leborgne, à la suite de l'Arrêté Préfectoral du 11 octobre 1944 portant constitution de la Délégation Municipale de Provin ; le président* sera donc Edouard Leborgne (vice-présidents Marcel Leborgne et Charles Dujardin), après dissolution du Conseil municipal (49).*

1944 *Pour que le souvenir des F.F.I. tués lors de la libération reste vivace dans l'esprit de la population, la délégation [c'est-à-dire le Conseil municipal] décide [le 29 octobre 1944] de donner leur nom à diverses rues et cités de la commune. C'est ainsi que la place Carnot à l'extrémité de la rue Carnot s'appellera Place René Lechantre ; la cité du Maroc s'appellera désormais cité Edgard Sion ; la rue Négrier s'appellera désormais rue Henri Catoire. [En outre] la Place Jean-Jaurès s'appellera désormais Place du général de Gaulle ; la rue Nationale s'appellera désormais rue Jean Jaurès (49).*

1944 *Les Conseillers continuent de « soigner » les enfants, qui ont tant souffert les années précédentes, en décembre 1944 par exemple : Monsieur le Président* signale que de la collecte des tickets de pain faite lors de la dernière distribution, il résulte que chaque enfant des écoles bénéficiera d'une coquille de Noël de 250 grammes. De plus, le Service Social a fait une attribution de confiserie s'élevant à environ 100 grammes par enfant.*

1945 *Le Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis adressera au maire un questionnaire destiné à établir une liste des bombardements, pillages, déportations et dégâts occasionnés. Le registre ne nous présente le 22 juin 1945 que quelques-uns des renseignements transmis : Bombardement de la commune non défendue par avions le 26 mai 1940, onze victimes civiles ; aucune exécution n'a été commise dans la commune même, mais des fils de Provin ont été exécutés en Allemagne et leur décès n'est pas encore enregistré ; les dégâts matériels ne sont pas décrits ; il n'y avait à Provin ni prison, ni chambres de torture, ni siège de police.*

1945 *En janvier 1945, la délégation, après en avoir délibéré, autorise la Croix-Rouge Française à effectuer dans les écoles de la commune des examens radiophotographiques de tous les élèves, moyennant une participation communale de 5 francs par examen.*

En novembre de la même année, création d'une soupe journalière scolaire en raison de l'insuffisance de l'alimentation et par ricochet l'état déficient physique des enfants provoqué par cinq années de guerre. Un vote secret donne 15 voix pour cette création et 0 voix contre ; un second vote décide de ne l'accorder qu'aux enfants des écoles publiques (5 votants sur 15 souhaitaient l'accorder à la totalité des écoles) (49).

1945 La guerre terminée, il faut reconstruire, réapprendre à vivre. Cela passe aussi par des moments de détente, si bien *qu'elle aura lieu chaque année à la même époque que les années d'avant-guerre, c'est-à-dire le 1^{er} dimanche après le 15 août, soit pour l'année 1945 le 19 août 1945 ; exceptionnellement cette année, les forains pourront s'installer gratuitement.* Bien sûr il s'agit de la ducasse du village (49).

IV^o République, de 1946 à 1958

1946 Si le redressement économique était la préoccupation majeure des responsables français (plan Monnet), il en était une autre, tout aussi grave, le relogement des sinistrés, dont l'habitation avait été endommagée et rendue inhabitable, ou complètement détruite. Le 18 octobre 1946 échoit au Conseil municipal la lourde tâche de désigner les ménages qui pourront habiter des habitations réparées.

1946 Charles Vion sera élu maire de Provin jusqu'à son décès, le 18 septembre 1968. Son épouse, Mme Augusta Vion-Dufour, sera à son tour élue le 24 novembre 1968.

1947 Pour la fête de Noël 1947 sera organisée une *distribution des coquilles à tous les élèves des écoles de la commune sans distinction* (55).

1947 Le 7 septembre 1947, l'on réquisitionne un terrain en vue de l'implantation de dix baraquements destinés au logement de familles sinistrées (les portions ménagères situées rue Catoire, section A du plan N^o 332, 331, 330).

1948 Un contrat de construction de vingt-quatre maisons à *bon marché*, rue Victor Hugo, est évoqué en avril 1948 et sera signé en juillet 1949.

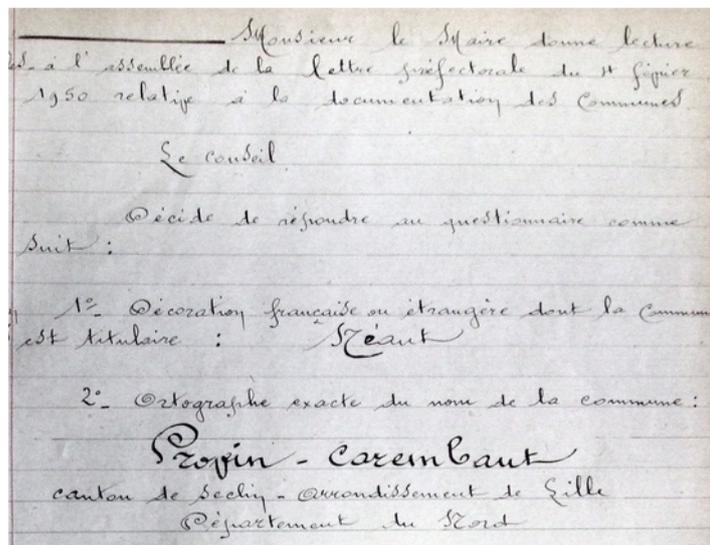
1948 *Le conseil municipal à l'unanimité, considérant 1^o Le nombre trop important d'élèves inscrits à la classe enfantine (reconnue du fait qu'elle possède une femme de service) ; 2^o Le nombre exceptionnel des naissances des années 1946-1947-1948 et de celles prévues en 1949 qui vont surpeupler notre classe enfantine, demande à l'unanimité 1^o la création d'une école maternelle à 2 classes ; 2^o l'inscription de ce projet en priorité par les autorités académiques. Il y a urgence, et le 27 avril 1949 en attendant l'édification de l'école maternelle (projet [daté du] 4 avril 1949) et sachant qu'une classe est libre à l'école des garçons avec bancs, tableaux, bureau, etc., [...] très bien disposée et bien aérée, le Conseil sollicite de Monsieur le préfet l'ouverture d'une classe enfantine à l'école des garçons* (55).

1948 Chaque année le Conseil municipal organisera la fête du 14 juillet, la fête de la Victoire et de Jeanne d'Arc, la Fête des Mères françaises, la distribution de coquilles à Noël *aux enfants de 3 à 14 ans et aux vieillards de plus de 70 ans* (55). C'est ainsi par exemple qu'une subvention sera accordée pour *le camp de vacances organisé en Forêt Noire (Allemagne) par l'Amicale Laïque de Provin* en juin 1946, ou que *la colonie de vacances fonctionnera du 3 au 27 août 1948 à Saint-Flour, Cantal, les enfants étant accompagnés de 2 moniteurs et 1 monitrice* (55), ou encore que des excursions seront organisées pour les enfants pendant l'été 1950 à Anor et à Phalempin (59).

1949 Le 1^{er} janvier 1938, la SNCF a regroupé toutes les concessions auparavant octroyées. Bien vite la demande dépassera l'offre, les voyageurs seront de plus en plus nombreux, les déplacements de plus en plus nécessaires vers les lieux de travail plus éloignés que jadis. Ainsi, le 6 novembre 1949, le *Conseil municipal de Provin [...] ému par les doléances de nombreux usagers de la région de Bauvin, Provin, Don, Meurchin, Billy-Berclau, etc., etc. sur le manque de transports rapides et aux heures adéquates attire l'attention de Monsieur le Préfet du Nord sur cet état de chose ; forme le vœu pour qu'une auto-motrice sur rails puisse fonctionner tous les jours, y compris les dimanches, sur le trajet de : 1° Départ Lille vers Lens de 7 ou 8 heures, 2° Départ de Lens vers Lille de 18 ou 19 heures.* Une copie est adressée au Service d'Exploitation Nord de la SNCF. La réponse du préfet, en date du 29 décembre suivant, est catégorique : *M. le Chef du 2^e Arrondissement de l'Exploitation de la S.N.C.F. vient de me faire connaître que l'insuffisance des moyens ne permettent pas actuellement d'envisager la circulation de nouveaux mouvements.*

1950 La bascule publique, située en face de la mairie, sera supprimée en décembre 1950 : *Elle n'est pas indispensable étant donné qu'il existe un pont-bascule à la gare de Bauvin-Provin, peu distant de celle de la commune. Elle est déficitaire, une charge pour la commune et nécessite une grande réparation* (59).

1950 À la page du 27 mars 1950 du Registre des délibérations du Conseil municipal (55) apparaissent les lignes ci-après ; voici quel serait donc officiellement le nom de notre commune : **Provin-Carembaut**, orthographe qui ne figure sur aucun autre document retrouvé jusqu'à présent.

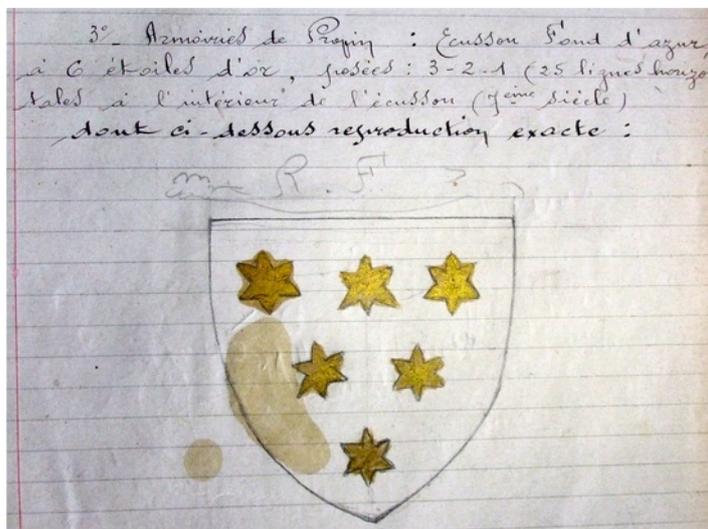


1950 À la même demande du préfet relative à la documentation des communes, le Conseil municipal (55) fournit une réponse précise à la description qui est demandée des armoiries ; ne manque que le nombre de rais à chaque étoile. La précision donnée, *25 lignes horizontales à l'intérieur de l'écusson*, s'explique par le fait que la description est celle d'une image en noir et blanc (pourtant les étoiles ont été soigneusement colorées en or) ; dans ce cas les couleurs (émaux) sont « codées », représentées par des lignes verticales (*gueules*, rouge), obliques de la gauche vers la droite (*sinople*, vert), horizontales et verticales se croisant perpendiculairement (*sable*, noir), obliques de la droite vers la gauche (*pourpre*) ou horizontales (*azur*, bleu). Les Conseillers savaient bien entendu que le champ, *azur*, était bleu d'où l'indication des lignes.

Dérangeant, car historiquement improbable et de plus indiqué sans sources, est le cas de la mention *7^{ème} siècle*. Pour premier commentaire, je reprendrai l'hypothèse la plus souvent retenue, qui fait remonter la transmission des armoiries de père en fils au 10^{ème} siècle, en particulier après les croisades (des signes de reconnaissance existaient avant cette époque, mais ils n'étaient pas nécessairement transmissibles et concernaient des personnes, non des lieux). Deuxième point, est-il sérieux d'envisager qu'un village aussi insignifiant que Provin ait pu afficher des armoiries, prioritairement voire exclusivement réservées à cette époque aux familles nobles ?

À la décharge du Conseil municipal de 1950, il faut reconnaître que toute la « littérature » consacrée à Provin précisait que le village devait ses armoiries à l'abbaye de Saint-Trond (affirmation encore véhiculée au 21^{ème} siècle) et c'est bien au 7^{ème} siècle que l'abbaye a été fondée.

Il faut (en attendant une « découverte ») remonter en 1904 et à ce qu'en disait l'abbé Théodore Leuridan : faute de documents écrits, les historiens se sont fiés à la tradition et n'ont sans doute pas suffisamment vérifié leurs sources. La tradition disait : ce sont les armes de l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaie, et cela paraissait plausible. Reste que les armes de l'abbaye n'ont jamais été *D'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1* mais d'une aigle à deux têtes surmontée d'une couronne en or.



Le doute n'est pas possible : les armoiries de Provin ne sont pas celles de l'abbaye de Saint-Trond, ni celles de la ville de Saint-Trond. Les recherches entreprises n'ont pour l'instant pas permis de consolider d'autres pistes avec suffisamment de certitude.

1951 Le 1^{er} avril 1951 le terrain désaffecté en 1949 est vendu à l'Office départemental des HLM de Lille pour la construction des 24 maisons rue Victor Hugo (59).

1951 C'est avec plaisir que les Provinois ont vu renaître leur marché hebdomadaire (dominical) en 2013. Le premier marché avait été établi par décision du 24 août 1951 ; il se tenait tous les mercredis, de 14 à 17 heures sur la Place Jean Jaurès. On se souvient que *Monsieur 100 francs* s'installait sur la place le jour du marché, non loin d'un marchand de guimauves et biscuits vendus au détail... Le *tarif pour la perception régulière des droits de place sur le marché*, [était] basé sur la superficie occupée par les marchandises en vente les jours de marché (fixé à 8 francs par mètre carré) (59).

1951 La première fête du quartier de la gare aura lieu les 27 et 28 mai 1951 et sera renouvelée en mai 1952 ; la Ducasse de la Gare ne sera plus évoquée après 1956.

1952 Le projet de désaffectation de portions ménagères sises rue Saint-Venant en vue de leur aliénation par lots au profit de particuliers désirant construire un logement, est complètement approuvé [le 20 janvier 1952]. C'est ainsi aussi que des portions ménagères situées rue Catoire seront désaffectées, les bénéficiaires étant indemnisés, pour permettre l'accession à la petite propriété. *Les parties à lotir ne pourront excéder 400 mètres carrés*. Cette dernière disposition (limitation de la surface) sera annulée le 14 janvier 1954. Les plans et devis seront acceptés en juillet 1954 (59).

1952 *Toutes les localités de la ligne de Lens à Don se trouvent déshéritées vis-à-vis des autres par le manque de trains de voyageurs, écrivent les Conseillers le 28 février 1952, s'adressant au préfet. Le service d'été pour les trains de voyageurs va changer le 10 mai 1952 ; à cette occasion ne vous serait-il pas possible d'intervenir auprès de la SNCF pour l'obtention d'autorails sur le parcours de Lens à Don-Sainghin ? Six autorails suffiraient : deux le matin, deux vers midi et deux le soir pour les correspondances de Paris via Lens et de Lille via Don-Sainghin, avec mise en marche les dimanches et jours de fête, pour permettre aux populations de se rendre dans leurs familles et de bénéficier des réductions accordées pour les Bains de Mer.*

La réponse du préfet, le 3 avril 1952, fut la suivante : *La S.N.C.F. vient de me faire connaître que l'insuffisance du parc d'autorails ne lui permet pas, actuellement, d'envisager la création de ce mouvement.*

1952 *L'actuelle rue Camille Desmoulins, qui mène à Carvin, a toujours été extrêmement fréquentée, y compris par une ligne de bus qui permettait aux habitants non motorisés de se rendre au marché de Carvin ou dans les commerces plus proches que ceux de Wingles, Lens ou Lille. En 1952, expliqueront les conseillers municipaux, le trafic d'autos, camions, voitures de toutes sortes sur le chemin vicinal N° 1 de Provin à Carvin est très important, or ce chemin est très défectueux et les finances de la commune ne permettent pas d'envisager sa réfection dans un délai plus ou moins rapproché. Le Conseil Municipal [...] forme le vœu que cette route soit déclarée chemin départemental. Ce changement de catégorie permettrait en effet de bénéficier d'un allègement des charges de la commune. Le 6 mars 1953, Provin recevra une subvention versée par le Fonds d'Investissement Routier pour ce chemin vicinal N° 1, prévoyant la construction d'une chaussée en empiérement ; un emprunt viendra en complément. Les travaux seront effectués en 1956 (59).*

1954 *Le département et les caisses d'allocations familiales apportent en janvier 1954 leur concours à la construction d'habitation dans le cadre de l'accession à la petite propriété. L'opération se fera sous forme de prêt aux particuliers de la somme correspondant à la valeur du terrain. Le Conseil dégage dans ce but un certain nombre de terrains, aux lieux-dits Le Village (1 terrain), Le Trou à la Toile (7 terrains) (59).*

1954 *Le projet de construction du groupe scolaire, situé dans l'actuelle rue Léon Blum, est adopté le 16 juillet 1954. Il comprendra 4 classes pour l'école des filles, 3 classes pour l'école maternelle ainsi que des bâtiments annexes (logements de directrices et d'adjointes, bureaux, salles de jeux, réfectoires, préaux, jardins). Pendant les mois qui suivirent, il ne manqua pas une séance du Conseil Municipal qui ne fut en partie consacrée à ce projet, auquel conseillers et habitants tenaient tant. Il y fut question d'examen des dossiers de rachat, expropriation ou accords amiables concernant les terrains nécessaires à la construction, examen des indemnités à verser, de la demande de mise en adjudication des travaux, des emprunts auprès du Crédit Foncier de France pour l'acquisition des terrains, des plans de mesurage du groupe scolaire et du lotissement, du calcul des indemnités de fumure.*

1954 *La distribution de lait sucré et biscuits aux enfants des écoles publiques âgés de 6 à 11 ans prendra effet à partir du lundi 13 décembre 1954, conformément à la décision prise par Pierre Mendès-France pour lutter contre la malnutrition.*

1956 *La ténacité, la compétence et le temps passé (voir en 1954) furent récompensés le 30 novembre 1956, date à laquelle le plan du lotissement du groupe scolaire, rue Léon Blum, fut accepté ; la partie habitations comprendrait 22 parcelles, plus 5 destinées à la construction de maisons communales (59).*

1957 *Le 16 septembre 1957, le Conseil Municipal, après divers échanges de vue et discussion, décide : 1° L'École des Filles (rue Léon Blum) portera le nom de Marie-Curie en reconnaissance de ses travaux et recherches scientifiques et pour les services rendus pour le bien-être de l'humanité ; 2° L'École Maternelle (rue*

Léon Blum) portera le nom de *P'tit Quinquin*, chant populaire célébrant l'enfance et le peuple du Nord. Quant à la dénomination de l'école publique de garçons, derrière la mairie : Pierre Brossolette, en souvenir du grand martyr de la Résistance, qui s'est donné la mort plutôt que de se rendre à l'ennemi.

Au programme de la Fête de la Renaissance, fixée au dimanche 6 octobre, figurera l'inauguration du groupe scolaire, et des rues nouvellement dénommées Ernest Lemaire, Léon Blum et Jean Baptiste Lebas.

Les nouvelles rues créées dans la commune reçoivent un nom : 1° La rue Nouvelle du lotissement Catoire portera le nom de Ernest Lemaire, enfant de la commune tué en déportation à Weissendorf (Allemagne) le 8 avril 1945 à l'âge de 25 ans. 2° La rue Nouvelle du lotissement scolaire, 1ère partie, de la rue Nationale à la nouvelle école de filles (et en prévision de son raccordement avec la rue St Venant) portera le nom de Léon Blum, ancien président du Conseil, en souvenir des services rendus à la société ; 2° partie, de la rue Faidherbe à l'intersection de la rue ci-dessus (et en prévision de son raccordement futur avec la rue Gambetta) portera le nom de Jean Baptiste Lebas, ancien président du Conseil général du Nord, mort en déportation (60).

V° République depuis le 4 octobre 1958

1959 On procédera dès 1959 à la pose d'enrobés après dépavage de plusieurs rues, dont les rues La Fayette, Carnot, Delory, Faidherbe et Saint-Venant (60).

1959 Le Conseil Municipal, vu la cessation du trafic voyageurs entre Provin et Carvin depuis 1953 par la Société des Transports Départementaux, étant donné que cette société est dans l'impossibilité de reprendre cette desserte, vu le désir exprimé par la Société des Transports en Commun Lensois de reprendre ce service, émet un avis favorable à la demande ci-dessus et souhaite une reprise urgente de ce trafic voyageurs entre Provin et Carvin (60). Les TCL desserviront Carvin et de là Lens et Hénin Liétard ; les Transports Citroën feront la liaison Carvin-Lille ; tandis que la STARN (Société des Transports Auxiliaires de la Région du Nord) permettra aux Provinois de gagner Lille par Seclin.

1959 L'arrêté préfectoral du 30 novembre 1959 accordera une subvention à la commune pour la construction d'une classe et un logement à l'école des garçons et une classe et un logement à l'école des filles. En mars 1960, le terrain de M. Beaussier sera acheté à l'amiable en vue de l'agrandissement de l'école des garçons. L'adoption définitive du projet de juillet 59 se fera en avril 61 (60).

En octobre 1969, le Conseil municipal [approuvera] la création d'un groupe scolaire neuf de 5 classes primaires mixtes et 2 classes maternelles, rue Chemin vert, avec cantine (61). Ce nouveau groupe scolaire prendra le nom de Charles Vion en 1972.

1959 C'est en juillet 1959 que naît l'idée de création d'une place publique avec espaces verts, qui serait située rue Gustave Delory, dans un quartier regroupant des nouvelles constructions à l'angle de ladite rue G. Delory et des rues Faidherbe et Saint-Venant. Le 24 juillet 1969 cette place recevra le nom de Place du Riez (61).

1961 En juin 1961, des parcelles seront acquises au Centre du village pour mener à bien la construction de 146 logements.

1961 L'emploi : le Conseil Municipal s'étendra également longuement sur une situation qu'il qualifie d'injuste. Ainsi, le 7 juin 1961, peut-on lire : *Les industries locales sont en développement ; 450 ouvriers travaillent à Provin. De plus Provin est situé en plein bassin minier et les 400 ouvriers qui y travaillent ainsi que ceux*

occupés dans les industries annexes (environ 150) ne subissent aucune réduction de zone de salaire. Ainsi une différence très nette et très appréciable existe entre les ouvriers et employés travaillant dans la localité et ceux travaillant dans les zones plus avantagées (à moins de 3 kms). C'est pourquoi, peu à peu, les ouvriers, employés, fonctionnaires de la Commune se déplacent dans des villes proches où ils sont sûrs d'être mieux rétribués et les emplois locaux sont vacants, portant un coup néfaste à la vie générale et économique de la Commune.

Provin, situé en plein bassin minier, a des tissages et des établissements d'industrie alimentaires. La plus grosse partie des ouvriers sont occupés dans les Houillères Nationales. C'est pourquoi en juin 1961 les Conseillers élèvent une vive protestation contre le plan visant à réduire la production de charbon en France sans tenir compte de la situation des mineurs et des communes minières. Le Conseil décide alors d'apporter son soutien et son appui à l'organisation d'une journée revendicative avec grève administrative de 24 heures, décidée par les Maires des communes minières, afin d'attirer davantage l'attention des pouvoirs publics sur les besoins de leurs régions respectives et des populations qu'ils représentent. Le Conseil Municipal n'oublie pas, en effet, les efforts immenses et exceptionnels accomplis par les mineurs dans les domaines de la production et de la productivité et les sacrifices énormes qu'ils ont consentis sans discontinuité au détriment de leur santé et au risque de leur vie (60).

1964 La préfecture approuvera le 27 août 1964 la dénomination suivante : *La rue Nouvelle, du lotissement lieu-dit « Le Village » (de la rue St Venant à la rue Lebas) portera le nom de Roger Salengro, ancien ministre de l'Intérieur, ancien député du Nord et ancien Maire de Lille, en souvenir de son action philanthropique, ses œuvres sociales, et des services rendus à la Société* (60).

1965 La création d'une zone industrielle sur des portions ménagères reprises est décidée en juin 1965. Les deux premières entreprises, installées en 1966, seront celles de M. Guy Blondel et M. Martin Noël (60). En octobre de la même année, *en vue de favoriser l'implantation d'industries nouvelles qui créera des emplois nouveaux nécessaires dans la commune, [le Conseil municipal] décide d'exonérer de 50 %, et pour une durée de 5 ans, les patentes dont seraient normalement redevables les entreprises qui procèdent à des transferts, extensions ou créations d'installations industrielles ou commerciales dans la commune.* D'autres terrains communaux (ex-portions ménagères) seront désaffectés pour étendre la zone industrielle (300 – 302).

1965 Le 1^{er} février 1965, la commune adhère au *Syndicat Intercommunal d'Assainissement constitué entre les communes de : Annoeullin, Bauvin, Don, Hantay, Houplin, La Bassée, Marquillies, Provin, Sainghin en Weppes, Salomé, Santes, Wavrin, Wicres, Gondécourt et Allennes les Marais dans le but d'améliorer les conditions d'assainissement et d'évacuation des eaux de l'agglomération sud-ouest de Lille et de régler en même temps les problèmes que pose l'évacuation des ordures ménagères* (60).

1966 La suppression de la ligne de voyageurs Lens-Lille par Don-Sainghin est à l'ordre du jour le 20 avril 1966 : *Le Conseil municipal, considérant que 80 personnes (30 ouvriers et 50 écoliers) empruntent le seul train de voyageurs desservant la commune ; considérant que les écoliers empruntant ce train fréquentent les CET de Loos et Haubourdin, les seuls existant dans notre région ; que ces élèves ne pourront plus disposer d'aucun moyen de locomotion ; considérant que cette relation ferroviaire dessert une population d'environ 12.000 habitants, la gare de Bauvin-Provin desservant les communes de Bauvin, Provin et Billy-Berclau ; considérant que cette suppression entraînera des difficultés dans les moyens de transport utilisés par la population, que les autocars desservant actuellement la commune seront surchargés et que le transport est plus onéreux que par le fer ; proteste contre cette suppression, demande à M. le Préfet du Nord de bien vouloir intervenir auprès des services compétents pour maintenir cette liaison Lille -Lens par Don-Sainghin* (60).

Le seul critère de maintien de la ligne étant la rentabilité, la SNCF décidera en 1968 de remplacer le service ferroviaire par un service routier. Les protestations du Conseil municipal resteront sans effet, les trains de voyageurs seront supprimés et remplacés en 1969 par un service d'autocars (61). Il faudra attendre 15 ans pour que la nécessité d'un transport rapide et fiable vers Lille ou Lens soit reconnue et en 1985 la ligne sera rouverte,

avec participation financière de l'état et de la région. La gare de Bauvin-Provin reprendra alors son activité et sera petit à petit modernisée.

1967 *Le Conseil municipal décide de donner [en janvier 1967] l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal de ramassage, d'enlèvement et d'incinération des ordures ménagères [...]. Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Provin.*

1967 Les pertes d'emplois dans les houillères s'accroissent à partir de 1967, si bien que le 29 décembre, les élus adoptent une motion pour la défense du bassin minier.

1967 Le sculpteur Bernard Lorjou (1908-1986) a réalisé le Trophée du Civisme attribué à Provin en 1967, lors des élections législatives de mars 1967. C'est à cette occasion que M. Charles Vion, maire, accompagné du Conseil Municipal, sera reçu à Paris, par M. Chaban Delmas, Président de l'Assemblée nationale. Le trophée a été remis officiellement à la commune le jeudi 21 septembre 1967 au Centre d'Information Civique ; une réception a été donnée à la mairie de Provin le samedi 23 septembre (61). En 1968 puis en 1973, les Provinois établiront à nouveau ce « record » : Provin sera donc la commune française dans laquelle par trois fois le plus grand pourcentage d'inscrits sont allés voter. Le Centre d'Information Civique, qui avait décerné ce trophée, avait pour mission de promouvoir le civisme ; son activité fut en 1999 confiée à d'autres organismes.

1967 En octobre 1967, il sera procédé à la dénomination de voies nouvelles : La voie *perpendiculaire à la rue Catoire, longueur 75 m, largeur 11 m* est nommée rue Léo Lagrange [...] (1900-1940). *Homme politique français mort au Champ d'Honneur en 1940 à Evergnicourt (Aisne). Sous-secrétaire d'état aux Sports et Loisirs en 1936, 1937 et 1938, il favorisa l'essor du tourisme et du sport* (61).

La voie parallèle à la rue Catoire, 58 m de long, 11 m de large est nommée rue Anatole France. *Écrivain français (1844-1924), auteur de romans et œuvres politiques célèbres. Membre de l'Académie française en 1896, prix Nobel de littérature en 1921* (61).

Cette recherche sur Provin étant censée couvrir la période de mille ans allant de 967 à 1967, la liste des ouvertures de rues marquera maintenant une pause. Certaines rues ont changé de nom au cours des ans ; voici quelques-unes de ces modifications :

- Rue Portent Dieu (cadastre 1812) → Rue Léon Gambetta
- Chemin Druart (cadastre 1812) → Rue de Bapaume → Rue Henri Ghesquiere (1927) (48)
- Une partie de la rue Victor Hugo → Rue Charles Saint-Venant (1927) (48)
- Rue du Marais → Rue Charles Saint-Venant (en partie) (48)
- Rue Cramette → Rue Gustave Delory (1927) (48)
- Chemin rural N° 2 → Rue Gustave Delory (1959) (60)
- Grand Place → Place Jean Jaurès (1927) (48) → Place du Général de Gaulle (1944) (49) La place s'appelle actuellement Place Jean Jaurès
- Place Carnot ou Place de la Liberté → Place René Lechantre (1944) (49)
- Rue Négrier → Rue Henri Catoire (1944) (49)
- Chemin rural N° 5, dit Chemin des Fontaines → Rue Henri Catoire (1974) (61)
- Grande Rue (cadastre 1812) → Rue Nationale → Rue Jean Jaures (1944) (49) → Actuellement Rue Nationale puis Jules Guesde de l'église à Bauvin
- Rue du Moulin puis Chemin de Provin à Carvin à partir de l'actuelle rue La Fayette (cadastre 1812) → Chemin vicinal N°1 → Rue Camille Desmoulins (59)
- Chemin Bertelles → Rue Max Dormoy
- Chemin de la Chapelle du Riez (cadastre 1812) → Rue Henri Durre
- Chemin vicinal N° 3 de Meurchin à Provin → Rue La Fayette (60)
- Chemin rural N° 11 (1927) (48) → Rue Victor Hugo prolongée (1959) (60)
- Chemin rural N° 4 → Rue Henri Catoire (1959) (60)
- Chemin rural N° 10 dit Chemin Vert → Rue Charles Vion (1972) (61)
- Cité Grise → Cité Sacco et Venzetti (1927) (48)
- Cité du Maroc → Cité Edgar Sion (1944) (49)

Conclusion

1000 années...

se sont écoulées depuis la parution du premier document portant la preuve de l'existence de Provin en

967...

Comme ces évènements paraissent lointains ! Les anecdotes historiques évoquées dans ce recueil (et il en manque un grand nombre, à rechercher dans d'autres sources) retracent une partie de notre histoire. Il avait été convenu dès le départ d'arrêter cette chronologie en

1967...

C'est chose faite. Bien que mon nom soit inscrit quelque part, il est évident que le mérite de cette publication revient aux auteurs des écrits utilisés. Les voici rassemblés autour d'un tout petit village, qu'ils avaient simplement cité au cours de leurs analyses et synthèses.

Les autres fascicules de la série, présentés par thèmes, sont plus complets. Les termes suivis de * sont expliqués dans le glossaire qui suit ; puis les sources correspondant aux textes en italique sont citées ; enfin, un index permet de retrouver la majorité des points évoqués.

Moi, j'aime bien les histoires où on te dit qu'on ne te dit pas tout. Comme ça, il en reste, écrit Daniel Picouly dans L'Enfant léopard.

Glossaire

Abbé	Dans l'Église catholique et orthodoxe, supérieur d'un monastère d'hommes érigé en abbaye. Titre donné à un prêtre séculier*.
Anasarque	<i>Hydropisie* du tissu cellulaire, principalement du tissu sous-cutané, caractérisée par un gonflement général du corps et des membres.</i> (CNRTL)
Bailli	Le bailli, qui représente le seigneur, est investi de fonctions administratives et judiciaires. Le bailliage est le tribunal présidé par le bailli, ou qui juge en son nom.
Bonnier	Le Littré (1872-77) donne la définition suivante : <i>Mesure agraire qui, dans la Flandre française, valait 1 hectare 40 ares.</i>
Calendes	Dans le calendrier romain, les <i>calendes</i> désignaient le premier jour du mois.
Carreau	<i>Sorte d'obstruction qui rend le ventre des enfans dur et tendu</i> (Dictionnaire de l'Académie Française, 1798).
Censitaire	Se dit de celui qui était assujéti au paiement du cens (redevance en argent ou en nature) à un seigneur.
Censive	Terre concédée moyennant une redevance annuelle payée au seigneur ou à l'abbaye.
Constituante	Une assemblée constituante a reçu mandat d'élaborer et de voter ou modifier une Constitution. La Constituante désigne les États généraux de 1789 qui, devenus Assemblée nationale, votèrent la Constitution de 1791, et à laquelle succédèrent la Législative puis la Convention.
Cuculle	<i>Au premier sens, ce mot désigne un habillement ancien, fait en forme de cape.</i> (Dictionnaire La Curne de Sainte-Palaye)
Curé	Prêtre catholique placé à la tête d'une paroisse*.
Denier	<i>Unité de base de la monnaie, dont le titre et le poids ont beaucoup varié, équivalant en principe à la 240^e partie de la livre et à la 12^e partie du sou*.</i>
Dîme	Impôt sur les récoltes prélevé par le clergé ou la noblesse.
Échevin	Au Moyen Âge, l'échevin est un magistrat élu par les bourgeois ou nommé par le seigneur pour rendre la justice aux vassaux et pour s'occuper des affaires communales.
Éméétique	Substance ayant des propriétés vomitives.
Fabrique	Ensemble des biens et revenus affectés à une église, à son édification, à son entretien ; conseil composé de clercs et de laïcs, chargé d'administrer le temporel d'une église. (CNRTL)
Ferme	<i>C'est une métairie ou un héritage consistant en terres, prés, vignes ou bois, que l'on fait valoir par un Fermier. On dit aussi prendre une telle ferme pour dire prendre le bail d'une telle Ferme.</i> (Dictionnaire de Droit et de Pratique, 1769 (7))
Fléguard	<i>Terrain, chemin situé en bordure (d'une rivière, d'un chemin...) et qui est d'usage communautaire</i> (Dictionnaire du moyen français). <i>Passage commun qui dessert plusieurs propriétés</i> , ajoute le Dictionnaire Godefroy.
Hermes	Terres non labourables et incultes.
Hydropisie	<i>Enflure causée en quelque partie du corps par les eaux qui se forment & qui s'épanchent.</i> (Dictionnaire de l'Académie française, 1762)
Jalap	Plante aux propriétés laxatives.
Lieue	Mesure de distance approximativement égale à quatre kilomètres, en vigueur avant l'adoption du système métrique. Sa valeur variait selon les régions dans lesquelles elle était utilisée.
Manoir	En Flandre et en Artois, un manoir est l'ensemble des terres et bâtiments, clos de haies branchages ou murailles, qui constituent une exploitation agricole.
Manse	<i>Institution en plein essor à l'époque carolingienne, destinée à assurer la mise en valeur d'un domaine dans un monde qui ignorait le salariat. Une partie d'un domaine était fractionnée</i>

en manses (maison, jardin, vigne, terres arables et usage des communaux) confiés à perpétuité à des familles paysannes et suffisamment vastes pour assurer leur subsistance ; en échange, ces paysans devaient cultiver le lot de terre que se réservait le propriétaire. Les charges du manse consistaient donc en l'entretien de la parcelle du maître. De faibles redevances en espèces ou en nature pouvaient s'ajouter à ces prestations. Cette institution se détériora dès le 9^e siècle et disparut dans le courant du 12^e siècle. (Encyclopædia Universalis)

Marche	Désignait autrefois une région frontalière, sujette à des incursions militaires de la part de pays voisins. A donné le mot marquis, qui était le seigneur chargé de défendre son pays.
Marguilliers	Qui a soin des affaires d'une fabrique* et de l'œuvre d'une paroisse*, d'une confrérie. (Dictionnaire universel de la langue française, Boiste, 1851)
Naviette	La Naviette est un ruisseau long d'environ 11 kilomètres qui serpente de Phalempin à Wavrin, en passant par Seclin.
Palafittes	Habitation lacustre préhistorique (datant de la fin du Néolithique), construite sur pilotis et reliée à la terre par une passerelle.
Paroisse	Le droit canonique définit la paroisse comme <i>la communauté précise de fidèles constituée d'une manière stable dans l'Église diocésaine et dont la charge pastorale est confiée à un curé*, comme pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain.</i>
Plantis	<i>Plantation, lieu planté, clos de vigne.</i> (Dictionnaire Godefroy)
Prébende	Revenu ecclésiastique destiné à un chanoine, un autre clerc ou même un laïc. Il peut aussi s'agir de biens affectés à l'entretien du prêtre qui dessert une église.
Président	Le titre premier de l'Ordonnance du 21 avril 1944 qui réorganise les pouvoirs publics après la Libération dissout les conseils municipaux et les remplace par des délégations qui administreront la commune jusqu'aux prochaines élections. Le titre IV accorde le droit de vote aux femmes françaises ainsi que leur éligibilité.
Prêtre constitutionnel	Le prêtre constitutionnel, nommé par l'État révolutionnaire en 1791, adhère à la Constitution civile du clergé (condamnée par le pape Pie VI) en prêtant serment à la Nation. Son statut est celui de salarié et d'agent de l'État, il ne dépend plus du Saint-Siège. Environ 50 % des curés de l'Ancien Régime ont prêté le serment. Le clergé constitutionnel a existé de 1790 jusqu'au Concordat de 1801 signé entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII.
Rachitis	<i>Maladie qui consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos, & de la plupart des os longs, dans des noeuds qui se forment aux articulations, & dans le rétrécissement de la poitrine. Ses principaux effets sont la difformité, la douleur & la faiblesse du sujet.</i> (Ac. fr., 1762)
Redimer	Se libérer d'une obligation par le versement d'une contribution.
Rejet	Le Dictionnaire Godefroy propose la définition suivante : <i>terrain vague, terre abandonnée, non cultivée, décharge publique.</i>
Scrofule	Infection de la peau et des muqueuses, inflammation des ganglions et des articulations.
Séculier	Le clergé séculier est constitué par l'ensemble des personnes qui consacrent leur vie au service de Dieu mais qui vivent en contact avec la société laïque (les curés, les chanoines, les évêques, les cardinaux, le pape). Le clergé régulier est constitué par ceux et celles qui renoncent au monde et vivent dans un monastère ou un couvent, sous une règle commune.
Sénatus-consulte	Sous le Consulat, le Premier Empire et le Second Empire, acte voté par le Sénat et ayant valeur d'une loi.
Sol / sou	Unité monétaire, à l'origine d'or puis d'argent, enfin de métal, et valant en France un vingtième de l'ancienne livre, soit douze deniers*. (CNRTL)
Stériles	Ce terme désigne la matière extraite du sous-sol dont la teneur en charbon est très faible, et qui est alors écartée, pour constituer les terrils.
Tenure	Mode de concession d'une terre, en vertu duquel une personne n'en possède que la jouissance.
Vicaire	Au sens habituel le mot est utilisé pour désigner, dans une paroisse, le collaborateur du curé.

Mais, en histoire romaine (*Bas-Empire*), le vicaire est l'adjoint d'un haut fonctionnaire impérial ou le gouverneur d'un diocèse qui exerçait l'autorité au nom des préfets du prétoire et au Moyen Âge l'officier chargé par un comte de la perception des impôts et de l'administration de la moyenne et de la basse justice. (CNRTL)

Villa

Dans la Rome antique, puis en Gaule romaine, carolingienne et mérovingienne, le nom *villa* n'est pas donné à une habitation mais à un domaine de grands propriétaires comprenant des terres et des bâtiments agricoles et d'habitation.

Crédits illustrations

Production ou collection personnelle : carte du Carembault, p 8 ; carte Atrébates et Ménapiens, p 9 ; carte de la châtellenie de Lille, p 12 ; photographie de l'église de Provin en 1828, p 26.

Consultable aux Archives Départementales du Nord, sur le site <http://www.archives departementales.cg59.fr> : extrait d'un plan de Provin de 1806, p 22.

Consultable sur le site Infoterre : carte géographique, complétée par les lignes de chemin de fer, p 42.

Reproduction visible dans la crypte de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Trond : armoiries de l'abbaye, p 67.

Références

- (1)- Histoire de Lille et de la Flandre wallonne, Tome I, par Victor Derode, publié en 1848, librairie de Vanackere, Grand'Place, Lille (New York Public Library)
- (2)- Les Atrébates, par l'abbé Louis-Alphonse Rambure, extrait de « La Revue de Lille » de 1899, publié en 1900 chez Sueur-Charruey, imprimeur-libraire-éditeur à Arras et Paris (BNF)
- (3)- Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne, Tome I, par Edward Le Glay, publié en 1843 au Comptoir des imprimeurs-réunis, Paris (BNF)
- (4)- La Châtellenie de Lille, par Théodore Leuridan, dans le Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, Tome XXI, publié en 1898, imprimerie L. Danel, Lille (BNF)
- (5)- Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France, par un comité historique et archéologique, Tome II, 1882, L. Crépin, éditeur, Douai ; Dumoulin, libraire, Paris ; Camille Vyt, libraire, Gand (BNF)
- (6)- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond publié par Charles Piot, (Archives générales du Royaume), Tome I, publié en 1870, Collection des chroniques belges inédites, F. Hayez, imprimeur de l'Académie Royale de Belgique, à Bruxelles (University of Toronto, Microsoft Book Search Service)
- (7)- Dictionnaire de droit et de pratique, édité en 1769 par Claude-Joseph de Ferrière. Édité à Paris, chez la Veuve Brunet, Grand'Salle du Palais, à la Providence et à l'Envie, avec approbation et privilège du Roi (BNF)
- (8)- Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, Tome XXV, Publié en 1901, Imprimerie Danel, Grand'Place, Lille (BNF)
- (9)- Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord, Tome XIX, Publié en 1890, par Edouard Van Hende, Imprimerie Danel, Lille (BNF)
- (10)- Annoeullin au temps passé, édité en 1965 par M. André Coupey, éditeur : Imp. G. Sautai et Fils, Lille (Collection personnelle)
- (11)- Mémoires de la société d'émulation de Roubaix, Tome XX, 1898-1899, publié en 1900, imprimerie Alfred Reboux, Grande-Rue, Roubaix (BNF)
- (12)- Souvenirs de la Flandre wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du Nord de la France. Tome III de la deuxième série, édité en 1883, éditeur : L. Crépin, Douai - Dumoulin, libraire à Paris – Camille Vyt, libraire à Gand (BNF)
- (13)- Seclin'solite, Anecdotes et curiosités seclinoises, par Jean-Paul Thorez, 2010, éditions Fleur d'Espoir (Collection personnelle)
- (14)- Mémoires de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1849, publié en 1850, imprimerie de L. Danel, Lille (BNF)
- (15)- Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises. Première série (1787 à 1799), Tome III, Publié en 1879. Librairie administrative de Paul Dupont, Paris (BNF)
- (16)- Le bassin houiller du Pas-de-Calais par E. Vuillemin, ingénieur administratif de la compagnie des mines d'Aniche. Tome II, Publié en 1882. Imprimerie Danel, Lille (BNF)
- (17)- Etudes des gîtes minéraux de la France. Bassin houiller du Pas-de-Calais, édité en M DCCC XCV par A. Soubeiran, ingénieur des mines. Éditeur : Imprimerie Nationale, Paris (BNF, ark :/12148/bpt6k62258061)
- (18)- Rapport au Conseil Général du Département du Nord. Rapport du Conseiller d'État chargé de l'administration du département. Session de 1869. Imprimerie Danel, Lille (BNF)
- (19)- Le Nord de la France sous le joug allemand, d'après des témoignages authentiques. Écrit en 1919 par Maurice Thiéry. Éditeur : E. de Boccard, Paris (BNF)
- (20)- Registre des délibérations municipales, ville de Provin. Années 1911 à 1917
- (21)- Conseil Général du Département du Nord. Rapport du Conseiller d'état, Préfet. Session d'août 1875. Publié en 1875. Imprimerie L. Danel, Lille (BNF)
- (22)- Département du Nord, Rapport du Préfet. Août 1882. Imprimerie L. Danel, Lille (BNF)
- (23)- Bauvin et son histoire, édité en 1988 par Rose Duparcq, Augusta Boussebart, Fabrice Thérage, Henri Quéva. Copyright : « Mine d'Or Communication » (Collection personnelle)
- (24)- L'avouerie de Saint-Trond, épisode de l'histoire de cette ville, par J. Demal, directeur du collège, 1854. Vanwest-Pluymers, Imprimeur éditeur. Bibliothèque de l'Université de Gand (Google Books)
- (25)- Histoire de la ville de Saint-Trond, traduite de la chronique même d'autres anciens manuscrits de cette ville impériale par A. Courtejoie, prêtre du diocèse de Liège. Saint-Trond, typographie de Vanwest-Pluymers, imprimeur de l'association *Le Baume*. 1846 (Google Books)
- (26)- Législation des Portions Ménagères ou Parts de Marais dans le Nord de la France, par Pierre Legrand, Imprimerie de Leleux, Lille, 1850 (BNF)
- (27)- Département du Nord, Rapport du Préfet. Session d'août 1884. Publié en 1884. Imprimerie L. Danel, Lille (BNF)
- (28)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1838 à 1863

- (29)- Jurisprudence de Flandres, ou Arrêts du Grand Conseil de Sa Majesté Impériale & Catholique. Tome premier. Arrêts recueillis de M. d'Hermaville. À Lille, chez C. F. J. Lehoucq, Libraire, rue St. Nicolas. 1777 (Ouvrage numérisé par Google Books)
- (30)- Bulletin de la Commission des Antiquités Départementales du Pas-de-Calais, tome III. Imprimerie d'Auguste Tierny, de Sède et Cie Successeurs, 16 rue du Vent de Bise, Arras. 1869 (BNF)
- (31)- Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond, par Guillaume Simenon. Publié à Liège en 1908 (Internet Archive, University of Toronto)
- (32)- Het archief van de benediktijnerabdij van Sint-Truiden. Deel 1 – Inventaris. Par Michel Van Der Eycken. 1985 (Archives Royales de Hasselt)
- (33)- Saints et Grands Hommes du Catholicisme en Belgique. Par le R. P. Smet S.J. Traduit du Flamand. Tome I : Depuis Jésus-Christ jusqu'à Charlemagne. Louvain, typographie et librairie de C.-J. Fonteyn. 1852 (Numérisé par Google)
- (34)- Bulletin de la Société d'Études de la Province de Cambrai. Tome I. Imprimerie Lefebvre-Ducrocq, Lille. 1909. Article rédigé par Théodore Leuridan (Internet Archives, University of Boston)
- (35)- Inventaire sommaire, Archives départementales antérieures à 1790. Pas-de-Calais. Archives ecclésiastiques, série H. Tomes 1, 2, 3. Fonds de l'abbaye Saint-Vaast. Arras, imprimerie moderne. 1902, 1906, 1911 (Internet Archive, University of Toronto, Microsoft Book Search Service)
- (36)- Cameracum Christianum, ou Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Cambrai. Publiée sous auspices de S.E. Mgr le Cardinal Archevêque de Cambrai, par M. Le Glay. Lille, L. Lefort imprimeur. 1849 (Numérisé par Google)
- (37)- Provin durant la Guerre 1914-1918. De la veille du conflit à la reconstruction de l'église en 1932. Par Louis Bottin. 2009. ISBN 978-2-9534321-0-7 (Collection personnelle)
- (38)- La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge. Par Léon Vanderkindere. Bruxelles, H. Lamertin libraire-éditeur. 1902 (Numérisation par les bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles. Référence : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/DL2632839_001_f.pdf)
- (39)- Armorial de la châellenie de Lille, mosaïque de la chapelle de Saint-Charles-le-Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille. Par l'abbé Théodore Leuridan (1860- 1933). 1904 (BNF, ark :/12148/bpt6k373917w)
- (40)- Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai (Tome XI). Épigraphie du Nord ou Recueil des inscriptions du département du Nord ou du diocèse de Cambrai (Tome IV). Lille, Imprimerie Lefebvre-Ducrocq. 1906. Abbé Théodore Leuridan (Numérisé par Google, Université du Michigan)
- (41)- Bulletin officiel mensuel de l'Automobile-club du nord de la France, de l'Aéro-club du Nord et du Moto-club du Nord. Janvier 1907 (BNF, ark :/12148/cb32732580t)
- (42)- Annuaire du Commerce Didot-Bottin. Paris, 1909 (BNF, ark :/12148/cb32697422n)
- (43)- Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État. Éditeurs : A. Guyot et Scribe, L. Larose, J. B. Sirey (Paris). Année 1883 (BNF, ark :/12148/cb375780597)
- (44)- Topographie historique, statistique et médicale de l'arrondissement de Lille. Par Jean-Baptiste Dupont (1785-1848), Médecin de l'Hôpital de Seclin, membre de plusieurs Sociétés savantes. Éditeurs : Delarue (Paris) et Castiaux (Lille). Date d'édition : 1833 (BNF, ark :/12148/bpt6k813449)
- (45)- BASIAS. Inventaire historique de sites industriels et activités de service. (<http://basias.brgm.fr/>)
- (46)- Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. Tome III, arrondissement de Béthune, 1879. Publié par la commission départementale des monuments historiques. Éditeur : Sueur-Charrey, Arras (BNF, ark :/12148/cb341071002)
- (47)- Registre des délibérations municipales, ville de Provin. Années 1919 à 1926
- (48)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1926 – 1934.
- (49)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1934 – 1946.
- (50)- Le Moyen Âge, bulletin mensuel d'histoire et de philologie. Sous la direction MM. A. Marignan, G. Platon, M. Wilmotte. Éditeurs : A. Picard (Paris), E. Bouillon (Paris), H. Champion (Paris), Éd. Albert (Paris), la Renaissance du Livre (Bruxelles), De Boeck université (Bruxelles). Date d'édition : 1948 (BNF, ark :/12148/cb34468932w)
- (51)- Histoire administrative des communes de France. Par M. le baron C. F. E. Dupin. 1834. Houdaille, libraire, éditeur de l'Histoire de Napoléon, par M. de Ségur, Rue du Coq Saint-Honoré, Paris (Ouvrage numérisé par Google Books)
- (52)- Études économiques sur les Châtellenies de Lille, Douai et Orchies d'après des enquêtes fiscales des 15^e et 16^e siècles. Par Maurice Braure. À Lille, chez Emile Raouste, libraire, 11 rue Neuve. 1928 (Numérisé et mis à disposition par l'Université de Lille 3, <http://nordnum.univ-lille3.fr>)
- (53)- Franchises, lois et coutumes de la Ville de Lille. Ancien manuscrit à l'usage du Siège Échevinal de cette ville, contenant un grand nombre de chartes et de titres historiques concernant la Flandre. Par Jean Roisin, repris par Brun-Lavainne. À Lille chez Vanackere, à Paris chez Colomb de Batines. 1842 (Numérisé et mis à disposition par l'Université de Lille 3, <http://nordnum.univ-lille3.fr>)
- (54)- Les communes de l'arrondissement de Lille. Documents historiques et archéologiques. Par Victor Becquart. Lille, imprimerie L. Danel. 1879 (Numérisé et mis à disposition par l'Université de Lille 3, <http://nordnum.univ-lille3.fr>)
- (55)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1946 – 1950
- (56)- Les voies antiques du Carembault et leur évolution. Par Henri Couvreur. 1978, après communication devant la Commission Départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais en 1967. Édité avec le concours de la ville de Carvin et la Société de Recherches Historiques « Atrébatie Septentrionale » (Collection personnelle)

- (57)- Vichy et la laïcité : les paradoxes de la neutralité scolaire. Par Stéphanie Corcy, chercheuse associée au Centre d'histoire sociale du 20^e siècle de l'Université de Paris I, professeur agrégé, docteur en histoire (Date du document non retrouvée, ± 2000)
- (58)- L'abbaye de Saint-Trond, des origines jusqu'à 1155. Par Monseigneur Gustave Boes (décédé en 1949). Publication posthume en 1970. Imprimerie George Michiels, Tongres (Collection personnelle)
- (59)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1950 – 1956
- (60)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1957 – 1966
- (61)- Registre des délibérations municipales. Ville de Provin. Années 1966 – 1974

Index

« Adoption » de la commune après la Première Guerre.....	22, 31, 35
An I de la République.....	14
Armoiries.....	8, 14, 20, 24, 28, 29, 37
Assainissement, hygiène.....	22, 25, 26, 32, 33
Atrébates.....	4, 5, 37, 38
Belgique.....	5, 38, 39
Biens communaux, portions ménagères.....	13, 25, 14, 16, 24, 27, 29, 32, 38
Bottin, Louis.....	21
Boulenrieu.....	4
Bureau de poste.....	19, 20, 21, 23, 24
Carembault.....	4, 8, 37, 39
Charbon.....	11, 16, 17, 18, 19, 32, 33, 38
Charlemagne.....	5, 39
Château du Buc.....	5
Châtellenie de Lille.....	4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 20, 37, 38, 39
Chemin Bertelles.....	33
Chemin de fer.....	18, 19, 21, 22, 28, 29, 30, 32, 33, 37
Chemin des Fontaines.....	33
Chronique de Saint-Trond.....	7
Cinquième République.....	31
Cité du Maroc.....	26, 33
Cité Edgard Sion.....	26
Cité Grise.....	33
Cité Sacco et Venzetti.....	33
Cloche.....	10, 11, 12, 14, 17, 19, 21, 24
Comte de Flandre.....	5, 7, 8, 39
Comté de Flandre.....	5, 7
Comtesse de Flandre.....	7
Corbillard.....	23
Couvreur, Henri.....	4, 39
Derode, Victor.....	16, 38
Deûle.....	4, 5, 7, 8, 15, 18, 25
Ducasse.....	10, 22, 24, 25, 27, 29, 30, 31
Dupont, Jean-Baptiste.....	15, 39
Échange.....	9, 10, 30, 36
Éclairage public.....	19, 20, 23, 24, 25
Écoles.....	15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 30, 31
Église.....	7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 24, 33, 35, 36, 37, 39
Famine.....	12
Fontaine del Saulx.....	5
Grand Place.....	33
Halmael.....	9, 10
Hugues Capet.....	5
Impôts, taxes.....	8, 9, 20, 23, 25, 37
Legrand, Pierre.....	13, 38
Leuridan, Théodore.....	9, 19, 20, 29, 38, 39
Lorjou, Bernard.....	33
Louis-Napoléon Bonaparte.....	16, 17
Louis-Philippe Ier.....	14

Lydéric et Phinaert.....	5
Maire.....	14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 32, 33
Mairie.....	20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 33
Marais.....	4, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 25, 26, 32, 33, 38
Marché.....	8, 19, 23, 24, 27, 29, 30
Ménapiens.....	4, 5, 37
Moulin.....	7, 10, 11, 24, 30, 33, 38
Naviette.....	4, 36
Paroisse.....	4, 9, 11, 12, 13, 35, 36, 39
Période autrichienne.....	9
Période bourguignonne.....	8
Période espagnole.....	9
Période flamande.....	7
Phinaert et Lydéric.....	5
Place Carnot.....	26, 33
Place du Général de Gaulle.....	26, 33
Place du Riez.....	31
Place Jean-Jaurès.....	26
Place René Lechantre.....	26, 33
Portions ménagères, biens communaux.....	13, 25, 14, 16, 24, 27, 29, 32, 38
Prébende.....	8, 36
Premier Empire.....	14, 36
Première femme élue au Conseil municipal.....	25
Quatrième République.....	27
Reconstruction après-guerres.....	21, 23, 24, 25, 27, 29, 30
Restauration de la Monarchie.....	14
Rome.....	5, 6, 37
Rue Camille Desmoulins.....	24, 30, 33
Rue Carnot.....	26
Rue Catoire.....	25, 27, 29, 33
Rue Charles Saint-Venant.....	29, 31, 33
Rue Cramette.....	33
Rue de Bapaume.....	24, 33
Rue Ernest Lemaire.....	31
Rue Étienne Dolet.....	22
Rue Faidherbe.....	31
Rue Gustave Delory.....	31, 33
Rue Henri Catoire.....	26, 33
Rue Jean Baptiste Lebas.....	31
Rue Jean Jaurès.....	26
Rue Jules Guesde.....	33
Rue La Fayette.....	24, 25, 31, 33
Rue Léo Lagrange.....	33
Rue Léon Blum.....	30, 31
Rue Léon Gambetta.....	21, 23, 24, 33
Rue Nationale.....	20, 21, 24, 26, 31, 33
Rue Négrier.....	24, 26, 33
Rue Roger Salengro.....	32
Rue Victor Hugo.....	23, 24, 27, 29, 33
Rues et chemins.....	12, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 25, 30, 31, 33, 35, 37
Saint-Trond.....	7, 8, 9, 10, 14, 20, 29, 37, 38, 39, 40

Saint-Vaast.....	8, 9, 10, 11, 14, 39
Sarchinium.....	7
Seconde République.....	16
Souchez.....	4
Sports.....	24, 25, 33
Téléphone.....	23
Tempête.....	10
Thiéry, Maurice.....	21, 38
Tonlieu.....	8
Tourbe.....	11, 12, 15
Traité d’Utrecht.....	12
Traité de Paix des Pyrénées.....	10
Transports par bus.....	31
Troisième République.....	18
Trophée du Civisme.....	33
Trudon (voir Saint-Trond).....	7
Van Hende, Edouard.....	11, 38
Vanderkindere, Léon.....	7, 39
Vélocipède.....	20
Zone industrielle.....	32